Federal Court of Canada
1999 Report

Recycled Paper

102-04101/

TABLE OF CONTENTS

Introduction of the Chief Justice

1.0 Overview of the Federal Court of Canada 1
1.1 Establishment 1
1.2 Composition of the Court 1
1.3 Deputy Judges 1
1.4 Additional Duties of Judges 1
1.5 Committees 1
1.6 Appointments, Elections of Status of Supernumerary Judge, and Resignations 2
1.7 Prothonotaries 6
1.8 Composition of the Registry 6
1.9 Judicial Administration 6
1.10 Law Clerks 7

2.0 Jurisdiction and Procedure 9
2.1 Jurisdiction 9
2.2 Procedure 9
2.3 Rules Committee 9
2.4 Video-conferencing and tele-conferencing 9

3.0 Court Activities 10
3.1 Annual Meeting of the Court 10
3.2 Judicial Education 10
3.3 Regionalization of Administrative Services 10
3.4 Visitors to the Court 11

4.0 Volume and Pace of Litigation 12
4.1 Delay Reduction Programme Update 12
4.2 Volume of Litigation in the Court of Appeal 12
4.3 Pace of Litigation in the Court of Appeal 13
4.4 Volume of Litigation in the Trial Division 14
4.5 Pace of Litigation in the Trial Division 15

5.0 Registry Activity 19
5.1 Overview 19
5.2 Auditor General's Report 19
5.3 Accommodations 19
5.4 Administrative Proceedings 20
5.5 Case Management 20
5.6 Automation 20
5.7 Registry Officer Development Programme 21
5.8 Financial Management 21
5.9 Registry Staff 22
5.10 Employment Equity 22

Appendix 1 23
Appendix 2 25

Federal Court of Canada
1999 Report

This is a report on the activities of the Federal Court of Canada for the year ending December 31, 1999. Parts 1 through 3 contain a brief history of the Court, its composition, as well as details of major events and activities which took place during the year. Part 4 contains a summary of statistical information concerning the volume and pace of litigation in both the Court of Appeal and the Trial Division. A summary of Registry activity is included in Part 5. The Registry of the Court publishes full details of its programmes and financial performance in annual Part III Estimates tabled in Parliament. Since the Registry is an integral part of the Court, a summary of the activities of the Registry is included in this report for completeness.

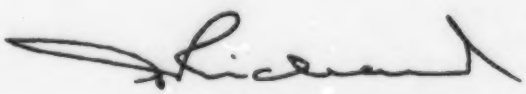

John D. Richard
Chief Justice

1.0 OVERVIEW OF THE FEDERAL COURT OF CANADA

1.1 Establishment

The Federal Court of Canada was created in 1971 as successor to the Exchequer Court of Canada, which was established in 1875[1]. Both courts were established under the authority of section 101 of the Constitution Act, 1867, as courts of law, equity and admiralty for the "better Administration of the Laws of Canada." The Court is a superior court of record and has civil and criminal jurisdiction.

The Court is bilingual, offering its services in both official languages of Canada, and bi-jural, administering the two legal systems - common law and civil law. It is also itinerant, in the sense that it sits and transacts business at any place in Canada, to suit, as nearly as may be, the convenience of the parties. It is the objective of the Court to secure the just, most expeditious and least expensive determination of every proceeding on its merits.

1.2 Composition of the Court

The Court consists of two divisions: the Federal Court of Appeal and the Federal Court - Trial Division. The judicial complement of the Court consists of a Chief Justice, an Associate Chief Justice, ten judges of the Court of Appeal and nineteen judges of the Trial Division. In addition, the Court is composed of senior judges who have elected supernumerary status under the *Judges Act*.

The Chief Justice is president of the Court and of the Court of Appeal. The Associate Chief Justice is president of the Trial Division. Judges of each division are *ex officio* members of the other division. At least ten of the judges of the Court must be persons who have been judges of the Court of Appeal or Superior Court of Quebec, or have been members of the Quebec bar. At the present time there are twelve such judges.

A list of the judges of the Court as of December 31, 1999, and the details of their appointment and status as regular or supernumerary judges appears at page 4.

1.3 Deputy Judges

Under section 10 of the *Federal Court Act*, a judge of a superior, county or district court in Canada, or any such former judge may be designated as a deputy judge of the Federal Court. Designations are made by the Governor in Council at the request of the Chief Justice.

1.4 Additional Duties of Judges

In addition to their normal duties, judges of the Court are required to devote time to the work of other courts and tribunals. Judges of the Trial Division sit as Umpires to hear appeals under the *Employment Insurance Act*, under the direction of the Associate Chief Justice who is Chief Umpire.

Similarly, four judges of the Trial Division sit as members of the Competition Tribunal, of which the Honourable William P. McKeown is Chairman. On June 14, 1999, the Honourable Allan Lutfy was appointed a member of the Competition Tribunal for a term of seven years. As of December 31, 1999, the Honourable Sandra J. Simpson and the Honourable Marc Nadon were the other two members.

Judges of both Divisions sit as members of the Court Martial Appeal Court of Canada, of which Mr. Justice Barry L. Strayer is Chief Justice. They may act as commissioners for inquiries conducted under the *Inquiries Act* and the *Corrections and Conditional Release Act*. They may also sit as assessors under other federal statutes. Judges of the Court lecture and write about the law and participate as lecturers, seminar leaders or panelists in continuing education programmes for the benefit both of colleagues on this and other Courts as well as members of the Bar.

1.5 Committees

In order to involve judges in the work of the Court, the Chief Justice established a number of committees, composed of representatives of both Divisions of the Court, to deal with a variety of matters:

1 While its enabling legislation was passed in 1875, the Court was not fully operational until the following year.

The **Accommodations Committee**, chaired by the Chief Justice, deals with the physical accommodations for the Court in the National Capital Region and in centres where the Court maintains its own local offices.

The **Bench and Bar Liaison Committee**, chaired by the Chief Justice, provides a forum for members of the bar to meet with the judges to discuss informally issues of concern to the bar which do not fall within the mandate of the Rules Committee.

The **Computer Advisory Committee** was established in 1998. Its mandate is:

i) to advise the Chief Justice, the Associate Chief Justice, the Administrator and the judges of the Court with respect to the introduction and use of computer technology which involves or touches on the work of judges;

ii) to consider new computer-related developments of relevance to the work of the judges and to propose their adoption where appropriate;

iii) to provide a bridge between the administration of the Court and the judges by assisting the latter to be more informed about computer use, and to promote support services and training for judges in their use of computers; and

iv) to serve as a point of contact with the Computer Advisory Committee of the Canadian Judicial Council and similar committees in other superior courts.

This committee is chaired by Mr. Justice Barry L. Strayer.

The **Judicial Education Committee**, chaired by Mr. Justice Andrew MacKay, organizes the annual meeting of the Court and arranges continuing legal education seminars for judges.

The **Law Clerks Committee**, co- chaired by Mr. Justice Joseph Robertson and Madam Justice Danièle Tremblay-Lamer, oversees the recruitment and selection of law clerks.

The **Library Committee**, chaired by Madam Justice Alice Desjardins, advises the Head Librarian on library objectives, policies, services and collection development.

In addition, section 45.1 of the *Federal Court Act* establishes a **Rules Committee** composed of the Chief Justice, the Associate Chief Justice, seven other judges of the Court, a representative of the Attorney General of Canada, and five members of the practising bar designated by the Attorney General of Canada after consultation with the Chief Justice. The members of the bar so designated are nominated by the Chief Justice after consultation with the Canadian Bar Association. They are representative of the different regions of Canada and the various areas of practice within the jurisdiction of the Court. The Chief Justice is the statutory Chair of this Committee, but he has delegated this function, on May 1, 1998, to Justice Donna C. McGillis.

1.6 Appointments, Elections of Status of Supernumerary Judge, and Resignations

Appointments

On November 4, 1999, the Honourable John D. Richard, Associate Chief Justice of the Federal Court of Canada, Trial Division, and Chief Umpire under the *Employment Insurance Act* was appointed Chief Justice to succeed the Honourable Julius A. Isaac who elected supernumerary status on September 1, 1999. The Chief Justice graduated from Osgoode Hall Law School in 1959. He also received a *licentiate* in political and social sciences in 1960 from Louvain University in Belgium. Called to the Ontario Bar in 1959, he practised law in Ottawa with the firm Gowling & Henderson from 1960 until 1988, when he joined the firm Lang Michener as a partner. He was appointed Queen's Counsel in 1976. His areas of practice included public law, civil litigation, intellectual property, labour and employment law. He is a member, as well as a past President, of l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario. He is a fellow of the American College of Trial Lawyers and the Advocates Society. He is also the author of books and articles on a variety of legal subjects.

The Honourable Allan Lutfy, of the Federal Court of Canada, Trial Division, was appointed Associate Chief Justice of the Federal Court of Canada, Trial Division, on December 8, 1999. He replaced the Honourable John D. Richard, who was appointed Chief Justice of the Federal Court of Canada. Associate Chief Justice Lutfy graduated from McGill University in 1967. He was called to the Quebec Bar in 1968 and the Ontario Bar in 1985. Prior to his appointment in 1996 to the Federal Court of Canada, Trial Division, Associate Chief Justice Lutfy practised with the firm of Lavery, de Billy in Montreal and Ottawa. During this time, he acted as counsel before various commissions of inquiry, including the Restrictive Trade Practices Commission concerning competition in the Canadian Petroleum Industry and, from 1986 to 1996, was counsel for the Canadian Parliamentary Press Gallery. On June 14, 1999, Associate Chief Justice Lutfy was appointed a member of the Competition Tribunal for a term of seven years.

The Honourable Marshall E. Rothstein, a judge of the Trial Division, was appointed to the Court of Appeal on January 21, 1999. He replaced the Honourable Mr. Justice A.J. Stone who elected to become a supernumerary judge on July 18, 1998.

The Honourable John M. Evans, a judge of the Trial Division, was appointed to the Court of Appeal on December 8, 1999. He replaced the Honourable Alice Desjardins who elected to become a supernumerary judge on August 11, 1999.

The Honourable Karen R. Sharlow of Vancouver was appointed a judge of the Trial Division on January 21, 1999. She replaced the Honourable F.C. Muldoon who elected to become a supernumerary judge on November 9, 1998. She was then appointed to the Court of Appeal on November 4, 1999, replacing the Honourable Barry L. Strayer who elected to become a supernumerary judge on September 1, 1998.

The Honourable Brian D. Malone of Calgary was appointed a judge of the Appeal Division on November 4, 1999. He replaced the Honourable F.J. McDonald who elected to become a supernumerary judge on December 27, 1998.

The Honourable François Lemieux of Ottawa was appointed a Judge of the Trial Division on January 21, 1999. He replaced the Honourable J.K. Hugessen who elected to become a supernumerary judge on July 26, 1998.

The Honourable J.D. Denis Pelletier of Saskatoon was appointed a Judge of the Trial Division on February 16, 1999. He replaced the Honourable Howard I. Wetston who resigned as a judge of the Federal Court on January 11, 1999.

The Honourable John A. O'Keefe of Charlottetown was appointed a judge of the Trial Division on June 30, 1999. He replaced the Honourable Marshall E. Rothstein who was appointed to the Appeal Division on January 21, 1999.

The Honourable Elizabeth Heneghan of St. John's was appointed a judge of the Trial Division on November 4, 1999. She replaced the Honourable Karen R. Sharlow who was appointed to the Appeal Division on that same date.

The Honourable Dolores Hansen, a judge of the Provincial Court of Alberta, was appointed a judge of the Trial Division on December 8, 1999. She replaced the Honourable Allan Lutfy who was appointed Associate Chief Justice on November 4, 1999.

The Honourable Eleanor R. Dawson of Manitoba was appointed a judge of the Trial Division on December 8, 1999. She replaced the Honourable John M. Evans who was appointed to the Appeal Division on December 8, 1998.

Elections of Status of Supernumerary Judge

The Honourable Alice Desjardins elected supernumerary status effective August 11, 1999.

The Honourable Julius A. Isaac elected supernumerary status effective September 1, 1999.

Resignation

The Honourable Howard I. Wetston tendered his resignation effective January 11, 1999.

Judges of the Federal Court of Canada

Chief Justice

The Honourable John D. Richard
August 30, 1994 (Trial Division)
June 23, 1998 (Associate Chief Justice)
November 4, 1999 (Chief Justice)

Associate Chief Justice

The Honourable Allan Lutfy
August 7, 1996 (Trial Division)
December 8, 1999 (Associate Chief Justice)

Judges of the Court of Appeal

The Honourable Louis Marceau
December 23, 1975 (Trial Division)
July 18, 1983 (Court of Appeal)
February 6, 1992 (Supernumerary)

The Honourable Arthur J. Stone
July 18, 1983
July 18, 1998 (Supernumerary)

The Honourable Barry L. Strayer
July 18, 1983 (Trial Division)
August 30, 1994 (Court of Appeal)
September 1, 1998 (Supernumerary)

The Honourable Alice Desjardins
June 29, 1987
August 11, 1999 (Supernumerary)

The Honourable Robert Décary
March 14, 1990

The Honourable Allen M. Linden
July 5, 1990

The Honourable Julius A. Isaac
December 24, 1991
September 1, 1999 (Supernumerary)

The Honourable Gilles Létourneau
May 13, 1992

The Honourable Joseph T. Robertson
May 13, 1992

The Honourable Marshall E. Rothstein
June 24, 1992 (Trial Division)
January 21, 1999 (Court of Appeal)

The Honourable Marc Noël
June 24, 1992 (Trial Division)
June 23, 1998 (Court of Appeal)

The Honourable F. Joseph McDonald
April 1, 1993
December 27, 1998 (Supernumerary)

The Honourable J. Edgar Sexton
June 23, 1998

The Honourable John M. Evans
June 23, 1998 (Trial Division)
December 8, 1999 (Court of Appeal)

The Honourable Karen R. Sharlow
January 21, 1999 (Trial Division)
November 4, 1999 (Court of Appeal)

The Honourable Brian D. Malone
November 4, 1999

Judges of the Trial Division

The Honourable Jean-Eudes Dubé, P.C.
April 9, 1975
November 6, 1991 (Supernumerary)

The Honourable Paul U.C. Rouleau
August 5, 1982
July 28, 1996 (Supernumerary)

The Honourable James K. Hugessen
July 18, 1983 (Court of Appeal)
June 23, 1998 (Trial Division)
July 26, 1998 (Supernumerary)

The Honourable Francis C. Muldoon
July 18, 1983
November 9, 1998 (Supernumerary)

The Honourable Barbara J. Reed
November 17, 1983

The Honourable Pierre Denault
June 29, 1984

The Honourable Yvon Pinard, P.C.
June 29, 1984

The Honourable Bud Cullen, P.C.
July 26, 1984
April 20, 1997 (Supernumerary)

The Honourable Max M. Teitelbaum
October 29, 1985

The Honourable W. Andrew MacKay
September 2, 1988

The Honourable Donna C. McGillis
May 13, 1992

The Honourable William P. McKeown
April 1, 1993

The Honourable Frederick E. Gibson
April 1, 1993

The Honourable Sandra J. Simpson
June 10, 1993

The Honourable Marc Nadon
June 10, 1993

The Honourable Danièle Tremblay- Lamer
June 16, 1993

The Honourable Douglas R. Campbell
December 8, 1995

The Honourable Pierre Blais, P.C.
June 23, 1998

The Honourable François Lemieux
January 21, 1999

The Honourable J.D. Denis Pelletier
February 16, 1999

The Honourable John A. O'Keefe
June 30, 1999

The Honourable Elizabeth Heneghan
November 4, 1999

The Honourable Dolores Hansen
December 8, 1999

The Honourable Eleanor R. Dawson
December 8, 1999

1.7 Prothonotaries

Prothonotaries are barristers or advocates of a province who are appointed to assist the Court in the efficient performance of its work. Their jurisdiction is defined in the Federal Court Rules. Upon the coming into force of the *Federal Court Rules, 1998*, the jurisdiction of prothonotaries was enlarged to include the hearing and determination of most interlocutory motions to the Court, as well as small claims jurisdiction to hear and determine any action for exclusively monetary relief in which the amount claimed does not exceed $50,000.00, exclusive of interest and costs. Prothonotaries now also play an important role in case management. They conduct pre-trial conferences, mediations, early neutral evaluations and mini-trials.

As at December 31, 1999, the prothonotaries of the Court were:

Peter A.K. Giles — Associate Senior Prothonotary (Toronto)
Appointed June 28, 1985

John A. Hargrave
Prothonotary (Vancouver)
Appointed February 17, 1994

Richard Morneau
Prothonotary (Montréal)
Appointed November 28, 1995

Roza Aronovitch
Prothonotary (Ottawa)
Appointed March 15, 1999

Roger Lafrenière
Prothonotary (Toronto)
Appointed April 1, 1999

Retirement

Jacques Lefebvre, Senior Prothonotary, (Ottawa) retired February 2, 1999.

1.8 Composition of the Registry

The Registry of the Court consists of the principal office in Ottawa and sixteen local offices located across Canada. The Registry is headed by an Administrator, who is accountable to the Chief Justice for all administrative matters pertaining to the operation of the Court and the Registry. The Administrator is also the deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs for purposes of preparing budgetary submissions for the Court and for making such other administrative arrangements as are necessary to ensure that all reasonable requirements, including those for premises, equipment and other supplies and services for officers, clerks and employees of the Court, and for the performance of its operations, are provided for in accordance with law.

Registry staff appointed pursuant to the *Public Service Employment Act* carry out the various administrative functions as are required by the *Federal Court Rules, 1998*. Pursuant to section 236 of the *National Defence Act*, Registry staff perform the duties of their respective offices in relation to the Court Martial Appeal Court of Canada as well.

The Registry is organized as follows: Office of the Administrator, Appeal Division, Trial Division, Regional Operations, Judicial Support Services and Administration. A list of principal staff as of December 31, 1999, is found at page 8.

A list of the local offices of the Court is provided at Appendix 1.

1.9 Judicial Administration

The Chief Justice is assisted in his management of the Court by an Executive Officer, who is also the media relations officer for the Court and secretary to the statutory Rules Committee. The Associate Chief Justice is assisted by an Executive Officer as well. In addition, the Chief Justice and the Associate Chief Justice have designated Judicial Administrators to assist them in the scheduling of sittings and the performance of their non-judicial duties. As at December 31, 1999, the persons carrying out those functions were:

Executive Officer to the Chief Justice
Gregory M. Smith

Judicial Administrator (Appeal Division)
Suzelle Bazinet

Executive Officer to the Associate Chief Justice
Katherine Davie

Judicial Administrator (Trial Division)
Monique Major

1.10 Law Clerks

Recent graduates of all law schools in Canada are invited to apply for positions as law clerks to judges of the Court. Notices regarding the law clerks programme are distributed to Canadian law schools. During 1999 there were thirty-four law clerks. Under the supervision and direction of the Head of Research, the law clerks prepare case summaries, research questions of law and prepare detailed memoranda on facts and legal issues as instructed by the judges to whom they are assigned.

REGISTRY

Administrator of the Court	Robert Biljan
Deputy Administrator - Operations	Pierre R. Gaudet
Deputy Administrator - Designated Proceedings and Court Security	Paul F. Scott
Regional Director - Quebec & Atlantic	Monique Giroux
Regional Director - Ontario	Peter P. Pace
Regional Director - Western	Charles E. Stinson
Senior Financial Advisor	Evelyn Burke
Director, Human Resources	Cathryn Taubman
Director, Policy, Training and Labour Relations	Gordon Wilkins
Director, Informatics	Gary Pinder
Head Librarian	Rosalie Fox
Director, Administrative and Judicial Services	Pat Levac
Manager, Real Property Services	James Strader
Head, Research & Law Clerks - Trial Division	Christine Ball

2.0 JURISDICTION AND PROCEDURE

2.1 Jurisdiction

The Federal Court exercises a specialized jurisdiction, including a limited criminal jurisdiction, in areas governed by federal law. For example, the Court exercises jurisdiction in admiralty, intellectual property, proceedings by or against the Crown in right of Canada, and the supervision of federal boards, commissions and other tribunals either by way of statutory appeal or judicial review. The *Canada Evidence Act*, the *Canadian Security Intelligence Service Act* and the *Immigration Act* require judges of the Court to conduct *in camera* or public hearings to determine issues related to national defence and security. The *Competition Act* gives the Federal Court - Trial Division all of the powers and jurisdiction of a superior court of criminal jurisdiction in respect of the prosecution of certain offences under that legislation.

The jurisdiction of the Federal Court, like that of the Exchequer Court, has evolved with the legislative responses by Parliament to the changing needs of Canadians and embraces a broad range of subject matter. A list of some of the federal statutes under which the Federal Court may exercise jurisdiction appears at Appendix 2.

2.2 Procedure

The general rules governing practice and procedure in the Court are made by the Rules Committee, established under section 45.1 of the *Federal Court Act*, as amended by S.C. 1990, c. 8. The work of the Rules Committee during 1999 is reported in Part 2.3.

The rules governing the practice and procedure to be followed in applications for leave to commence an application for judicial review, applications for judicial review and appeals from such applications pursuant to the *Immigration Act* are governed by the *Federal Court Immigration Rules, 1993*. These rules are made by the Chief Justice pursuant to section 84 of the *Immigration Act*.

2.3 Rules Committee

During the 1990's, a comprehensive revision to the Federal Court Rules was carried out by the Rules Committee. That revision culminated in the *Federal Court Rules, 1998*, which came into force on April 25, 1998. As part of that revision, consideration was given to enacting a rule for expanded class proceedings in the Federal Court. Because of the substantial work involved with the comprehensive revision and the complexities regarding class proceedings, the Committee determined that class proceedings would be addressed separately.

In 1999, the Rules Committee continued its work on developing a class proceedings rule and has planned for the release of a Discussion Paper on that subject in the year 2000.

2.4 Video-conferencing and tele-conferencing

In 1996, the Court introduced pilot procedures by which parties may request that motions, case scheduling conferences, pre-trial conferences or other conference hearings proceed by way of video-conference. The objectives of offering video-conferencing facilities to litigants are:

- to provide an alternative means of access to Court hearings in order to facilitate the advancement of cases, including access on urgent matters and across long distances, and
- to save costs in time and travel for litigants, judges and Registry staff.

Sixteen video-conferences were conducted during 1999.

Tele-conferencing is another procedure available for hearings. It provides expedient and inexpensive access to the Court and, as such, is frequently a convenient procedure of choice by litigants and their legal representatives.

3.0 COURT ACTIVITIES

3.1 Annual Meeting of the Court

In 1992, the Court instituted the practice of holding an annual meeting of all judges to discuss the business of the Court and for professional development. The 1999 annual meeting was held September 16 through 18 at Montebello, Québec.

On September 16, 1999, Professor J. D. McCamus, Osgoode Hall Law School, addressed fiduciary obligations. Professor Michel Morin, University of Ottawa, discussed the law and aboriginal people. The Honourable Russell G. Juriansz, Ontario Superior Court of Justice, reviewed human rights issues.

On September 17, 1999, the Court of Appeal and the Trial Division held separate sessions to discuss topics affecting their respective Divisions.

On September 18, 1999, reports of court committees were received at a full meeting of the Court. As well, the Honourable Michel Bastarache, a puisne judge of the Supreme Court of Canada, addressed the meeting. His topic was the role of tribunals in the 21st century.

3.2 Judicial Education

Consistent with the Standards for Judicial Education in Canada, approved by the Board of Governors of the National Judicial Institute in October 1992, and in cooperation with the Canadian Institute for the Administration of Justice and the Canadian Institute for Advanced Legal Studies, the Judicial Education Committee was established to develop continuing education programmes for judges of the Court. In 1999, in addition to the annual meeting of the Court mentioned in Part 3.1, the Committee organized a Pre-trial Skills seminar for judges and a seminar covering topics such as mediation and dispute resolution. In addition, an Intellectual Property seminar for judges and prothonotaries, attended as well by members of the Intellectual Property Bar, took place on May 14, 1999.

3.3 Regionalization of Administrative Services

On June 25, 1998, the Minister of Justice announced proposed structural reforms in respect of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada:

"Proposals include the consolidation of the current administrative services of the two courts into a single Courts Administration Service, the creation of a separate Federal Court of Appeal and an increase in the status of the Tax Court to that of a Superior Court. The Minister said she would introduce legislation in the fall.

These proposals are responsive in part to a 1997 Auditor General's *Report on the Federal Court of Canada and Tax Court of Canada*, which was conducted as a result of an order in council requested by then Minister of Justice, Allan Rock. Serious consideration was given to all of the Report's recommendations. Together, the three proposed reforms will contribute to the achievement of the objectives of the Auditor General's recommendations by improving the efficiency of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada, while enhancing their effectiveness and fully respecting their independence.

'The current overall structure of the Federal Court and the Tax Court is essentially sound. The proposals are in keeping with recommendations made by the Auditor General in his 1997 report that called for improved coordination in the administrative management of the Federal and Tax Courts. Our goal is to achieve substantial efficiencies through administrative consolidation,' said the Minister."

As of December 31, 1999, a Bill reflecting the proposed reforms had not as yet been tabled before Parliament[2].

3.4 Visitors to the Court

The Court received official visitors throughout the year, including a delegation of Chinese judges and officials, senior officials from the Republic of Ghana, a Justice of the Federal Court of Australia, the Chief Justice of the Supreme Court of Jamaica and the High Commissioner for Jamaica.

2 On June 15, 2000, the Minister of Justice and Attorney General of Canada tabled Bill C-40 in the House of Commons, *An Act to establish a body that provides administrative services to the Federal Court of Appeal, the Federal Court, the Court Martial Appeal Court and the Tax Court of Canada, to amend the Federal Court Act, the Tax Court of Canada Act and the Judges Act, and to make related and consequential amendments to other Acts.*

4.0 VOLUME AND PACE OF LITIGATION

4.1 Delay Reduction Programme Update

In 1992, the Court established a Delay Reduction Programme (DRP) consistent with recommendations made by the Canadian Judicial Council in its report released in August of that year. As a first step, a computer accessible inventory of all litigation pending in the Court was created.

By August 31, 1997 the review was complete. Parties had discontinued over 5,000 proceedings. Over 10,500 proceedings had been, or were about to be, dismissed for want of prosecution. Each of these proceedings was then removed from the inventory upon the recording of its date of final disposition.

The second step of the Delay Reduction Programme was the introduction of case management principles, including time standards into the Federal Court Rules. As was mentioned in Part 3, the Rules Committee began a comprehensive review of the Federal Court Rules in 1992. In 1995, the Canadian Judicial Council approved targeted time standards for superior trial courts and courts of appeal as a statement of goals for the pace of litigation, subject to the availability of human and physical resources. As part of its Delay Reduction Programme, the Court ensured that standards in the *Federal Court Rules, 1998*, which came into effect on April 25, 1998, were consistent with the standards adopted by the Canadian Judicial Council.

4.2 Volume of Litigation in the Court of Appeal

Figure 1 illustrates the size of the inventory of proceedings pending in the Court of Appeal at the end of 1998 and 1999, together with the number of proceedings added to the inventory and disposed of each year.

Figure 1: Court of Appeal Proceedings added to/disposed of from Inventory

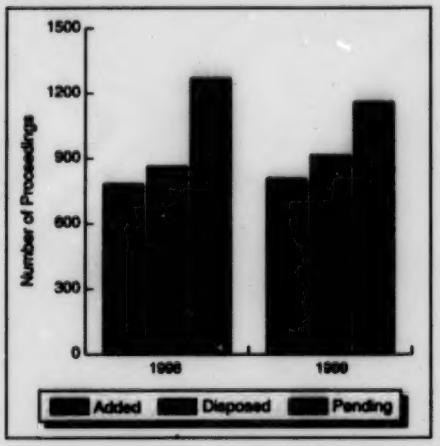

There were 1,266 proceedings pending in the Court of Appeal on December 31, 1998. 805 proceedings were added to the inventory during 1999 and the Court disposed of 914 proceedings, leaving 1,157 proceedings pending at the end of 1999.

Figure 2: Court of Appeal Profile of Proceedings Pending on December 31, 1999

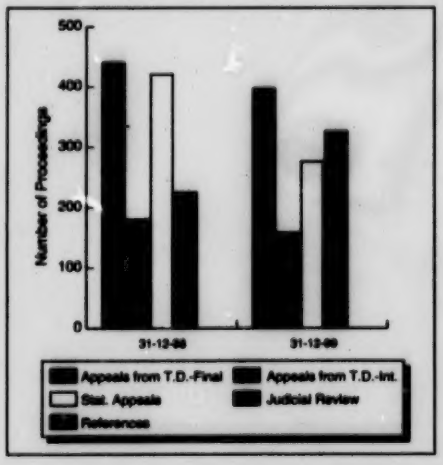

Figure 2 profiles, by major subject area, the proceedings pending in the inventory at the end of 1998 and 1999. As of December 31, 1999, the inventory comprised 555 appeals from the Trial Division: 397 were from final orders, and 158 appeals were from interlocutory orders. The remainder of the inventory consisted of 326 applications for judicial review, and 276 statutory appeals.

4.3 *Pace of Litigation in the Court of Appeal*

Commencement to Judgment

In 1999 the median time for all proceedings from commencement to judgment was 18.5 months, down considerably from 21.5 months in 1994, the first year for the Delay Reduction Programme measurement as described in Part 4.1. Although the median for 1999 is up from 13.0 months in 1998, it is expected that with the completion in 1999 of the transition to the new case management system under the *Federal Court Rules, 1998*, which came into force April 25, 1998, and the filling of vacancies in the Court of Appeal, the overall timeliness of proceedings will improve.

The median time periods in 1999 by subject area were as follows:

Appeals from Trial Division - Final Orders
23.1 months
Appeals from Trial Division Interlocutory Orders
14.5 months
Statutory Appeals
21.1 months
Applications for Judicial Review
13.8 months

Status of Pending Inventory

Figure 3: Federal Court of Appeal Status of Pending Inventory as of December 31, 1999

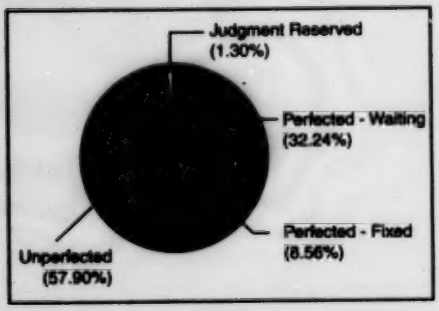

Figure 3 shows the status of the pending inventory on December 31, 1999. Of the 1,157 cases pending, 472 (40.8%) had been perfected for hearing. Of these, 99 had been assigned fixed hearing dates, leaving 373 to be fixed for hearing. 15 judgments (1.3% of all cases) were under reserve. 670 cases (57.9%) remained unperfected at the end of the year.

The number of cases which were ready for hearing but for which a hearing date had not been assigned by December 31, 1999 rose to 472, up from 274 on December 31, 1998. The increase in perfected proceedings awaiting hearing was attributed to a high response rate to the status review process introduced by the relatively new *Federal Court Rules, 1998*. As well, there were four unfilled vacancies in the Court of Appeal until November 1999.

Age of Pending Inventory

Figure 4: Court of Appeal Distribution of Inventory by Age

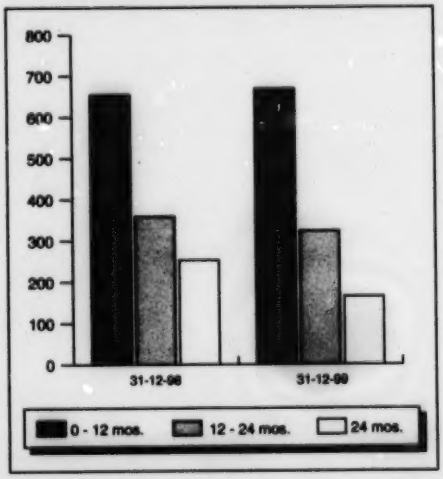

The age of the pending inventory at the end of 1998 and 1999 is illustrated in Figure 4. The number of pending cases over two years old is down, from 253 (20% of the pending inventory) on December 31, 1998 to 165 (14% of the pending inventory) on December 31, 1999. This is a dramatic improvement since December 31, 1994 when 1,138 cases (57% of the inventory) were over two years old.

4.4 Volume of Litigation in the Trial Division

New Proceedings Commenced

Proceedings in the Trial Division comprise two major categories: litigation and administrative proceedings. Litigation forms the main workload. It has been categorized according to seven broad subject areas; Admiralty, Aboriginal Law, Crown Litigation, Judicial Review, Intellectual Property and Statutory Appeals/ Applications form the six main "Non-Immigration" subject areas; Immigration proceedings form the seventh category.

The second category - administrative proceedings - arises from provisions in a number of federal statutes which provide for the filing of certificates, decisions or orders of federal boards, commissions or other tribunals, giving them the same force and effect as judgments of the Federal Court-Trial Division. These are mainly dealt with by registry officers and are reported in Part 5.

Figure 5: Trial Division Proceedings added to/disposed of from Inventory

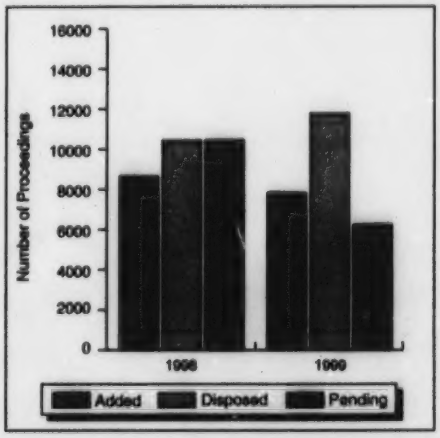

Figure 5 shows there were 10,183 proceedings pending in the Trial Division as at December 31, 1998. 7,800 proceedings were added to the inventory during 1999 and the Trial Division disposed of 11,766 proceedings, leaving 6,217 proceedings pending at the end of 1999.

In 1998, the Non-Immigration component of the pending inventory decreased by 2,523 proceedings. Over 2,200 of these proceedings were disposed of as a result of the status review procedure mentioned above in relation to the Status of Pending Inventory in the Court of Appeal. The Non-Immigration pending inventory decreased by 285 proceedings in 1999.

The Immigration component of the 1998 pending inventory was 2,857. In 1999, that number dropped slightly to 2,572.

Figure 6: Trial Division New Proceedings Commenced

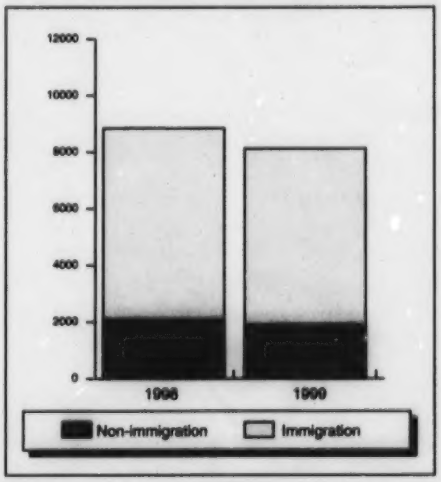

Figure 6 illustrates the number of new proceedings commenced in 1998 and 1999, with Immigration proceedings shown separately from all other proceedings.

In the Non-Immigration subject areas, the number of new proceedings continued a slight downward trend from 1993 (2,993). New Non-Immigration proceedings were 2,088 in 1998 and 1,893 in 1999.

The Immigration component has continued to rise since 1995. In that year 3,631 new Immigration proceedings were commenced. That number rose to 6,759 in 1998 and dropped only slightly to 6,235 in 1999.

A factor of particular note in the overall increase of the Immigration workload since 1995 is the rise in judicial review applications challenging visa officer decisions. Unlike the leave application procedure in Immigration cases, which are paper application procedures and which themselves rose from 3,474 in 1995 to 5,485 in 1999, judicial review applications against visa officer decisions require a full hearing. The number of visa officer judicial reviews commenced in 1995 was 149. In 1999, that number rose to 846.

Figure 7: Trial Division
Profile of Pending Inventory

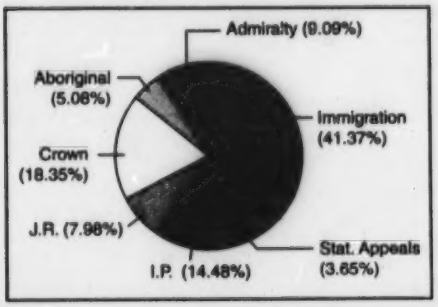

Figure 7 profiles the December 31, 1999 pending inventory by major subject area:

Admiralty - 565
Aboriginal Law - 316
Crown Litigation - 1,141
Judicial Review - 496
Intellectual Property - 900
Statutory Appeals and Applications - 227
Immigration 2,572

4.5 Pace of Litigation in the Trial Division

Commencement to Judgment

Figure 8: Trial Division
Percentage of dispositions within 12 months of commencement (Excluding Immigration)

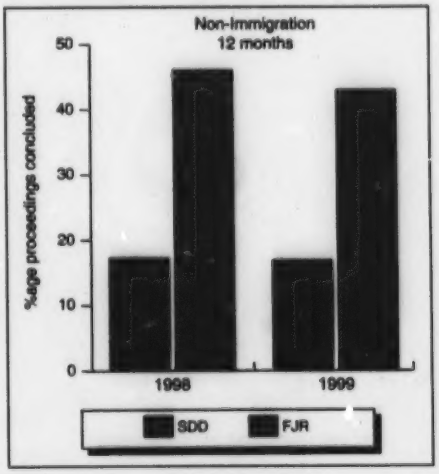

Figure 9: Trial Division
Percentage of dispositions within 12 months of commencement (Immigration)

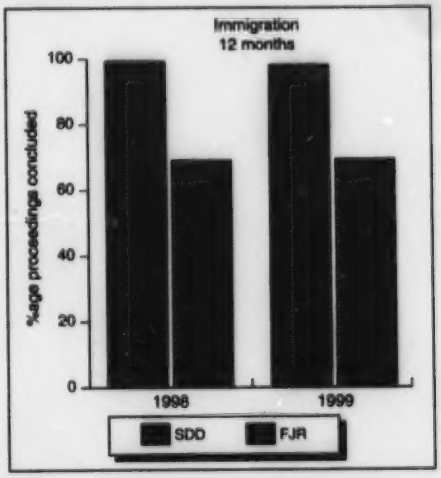

Figures 8 and 9 sample the cases in which dispositions were recorded in 1998 and 1999 and set out the percentage of these dispositions which occurred within 12 months of commencement. Figure 8 samples the dispositions in Non-Immigration proceedings, while Figure 9 samples dispositions in Immigration proceedings only. Each chart distinguishes

between the percentage of proceedings concluded by final judgment after a full hearing (FJR) and those concluded by settlement, discontinuance, dismissal for delay or the refusal of the Court for leave to commence a proceeding (SDD).

Figure 10: Trial Division
Percentage of dispositions within 18 months of commencement
(Excluding Immigration)

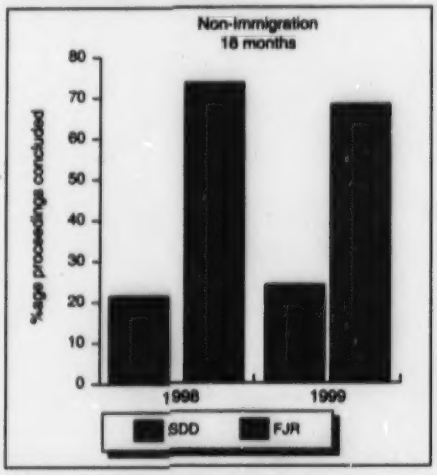

Figure 11: Trial Division
Percentage of dispositions within 18 months of commencement
(Immigration)

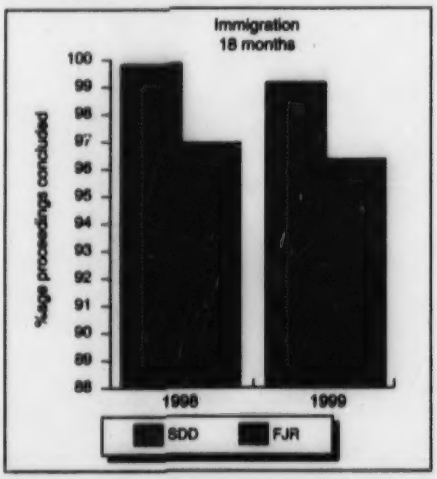

Figures 10 and 11 compare the percentage of dispositions which occurred within 18 months of commencement.

Figure 12: Trial Division
Percentage of dispositions within 24 months of commencement
(Excluding Immigration)

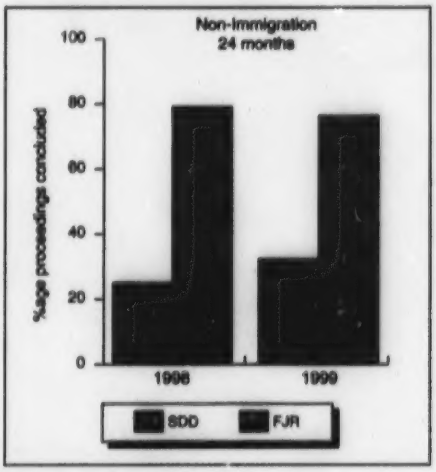

Figure 13: Trial Division
Percentage of dispositions within 24 months of commencement
(Immigration)

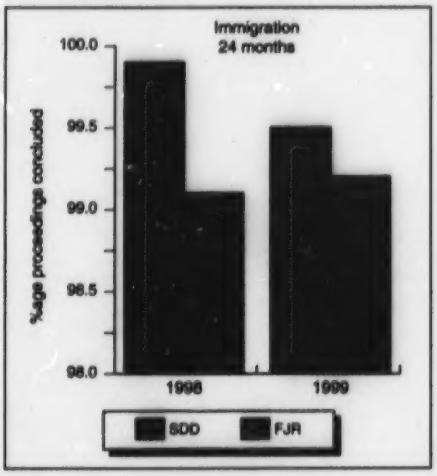

Figures 12 and 13 compare the results of dispositions in the Court within 24 months of commencement.

As figures 9, 11 and 13 illustrate, in Immigration proceedings where leave is granted, or in Immigration proceedings for which leave is not required, 69.3% were concluded within 12 months of commencement in 1999. This percentage increased to 96.3% within 18 months of commencement and 99.2 % within 24 months of commencement.

Figures 8, 10 and 12 illustrate that the dispositions in Non-Immigration proceedings by judgment of the Court after hearing have been considerably more timely than other forms of dispositions; settlement, discontinuance, dismissal for delay.

Status of Pending Inventory

Figure 14: Trial Division
Status of Pending Inventory as of December 31, 1999
(Excluding Immigration)

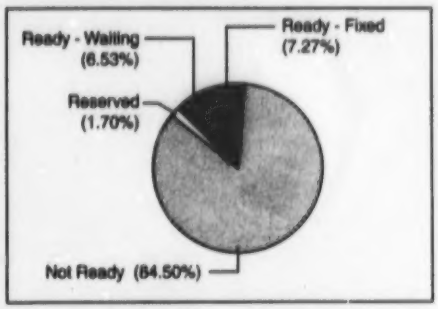

Figure 14 shows the status of the inventory of Non-Immigration proceedings pending as of December 31, 1999. 62 judgments were under reserve at year end, and 503 cases were ready but not yet heard. Of these, 265 had been assigned fixed hearing dates, leaving 238 to be fixed. 3,080 of the 3,645 cases in the inventory were not ready for hearing.

On December 31, 1999, the inventory of Immigration proceedings pending in the Trial Division stood at 2,572, of which 1,980 were applications for leave and for judicial review. 42 judgments (1.64%) were under reserve. 850 proceedings (33.05%) were ready but not yet heard. Of these, 170 were fixed for hearing and 680 leave applications were ready but not yet heard. 1,680 proceedings (65.31%), including 1,301 applications for leave and for judicial review, were not ready for hearing.

Age of Pending Inventory

Figure 15 illustrates the age of the pending inventory of Non- Immigration proceedings on December 31 of 1998 and 1999.

Figure 15: Trial Division
Age of Pending Inventory
(Excluding Immigration)

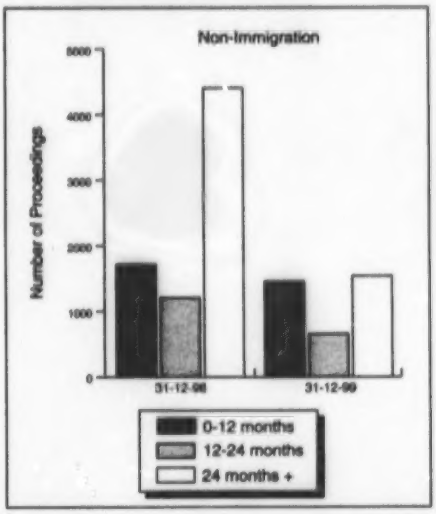

52% of proceedings in the pending inventory (4,366 proceedings) were over two years old on December 31, 1993. This number had increased to 67% (6,602 proceedings) by December 31, 1997. With the coming into force of the *Federal Court Rules, 1998*, status reviews were conducted to identify which of these older proceedings were still active and to issue orders dismissing those which were not. As a result of the status review procedure, the number of pending proceedings over two years old was reduced to 4,406 (60%) as at December 31, 1998. The number of pending proceedings was reduced dramatically again in 1999 to 1,537 (42%) as of December 31.

Figure 16: Trial Division
Age of Pending Inventory as of
December 31, 1999
Immigration Proceedings Only

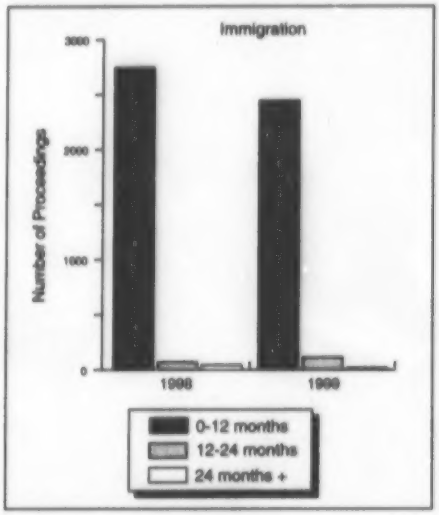

Figure 16 shows that the vast majority of Immigration proceedings pending on December 31 of 1998 and 1999 were less than 12 months old.

5.0 REGISTRY ACTIVITY

5.1 Overview

The Registry provides the support necessary for the resolution of Court proceedings and the enforcement of decisions. The Registry strives to ensure that all persons have access to justice without undue hardship, delay or inconvenience. This follows from the statement in Rule 3 that the *Federal Court Rules, 1998* "be interpreted and applied so as to secure the just, most expeditious and least expensive determination of every proceeding on its merits".

Principal responsibilities of the Registry are outlined in Part 2 of the Rules relating to administration of the Court: the requirements for offices of the Court; the maintenance of records and filing of documents; arrangements for and conduct of Court sittings; and the provision of public access to the Court's records.

All activities and communications between the Court and litigants, or their counsel, flow through the Registry. Designated officers of the Registry perform such quasi-judicial functions as the assessment of costs, assessment of damages, arrests of ships, cargo and freight in admiralty cases, and the preparation of schemes of collocation in accordance with the *Civil Code of Quebec*. Staff of the Registry have similar responsibilities in relation to the Court Martial Appeal Court of Canada.

5.2 Auditor General's Report

The Auditor General tabled a Report in the House of Commons on April 22, 1997 on the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. In respect of the operations of the Registry, the report made several recommendations for improvements, which were followed by the Registry and described in earlier annual reports.

The Registry also addressed recommendations that the effectiveness of caseflow management techniques, which were incorporated into the new *Federal Court Rules, 1998*, and the use of best approaches be expanded. The Registry plans to examine whether this new system has resulted in increased efficiencies and effectiveness. The technology-based systems supporting the new case management procedures will also be examined, as well as the operational retraining program. Such an assessment will require, however, a larger sample of data and information than are currently available since the new Rules came into effect on April 25, 1998.

5.3 Accommodations

Ottawa Principal Office
The need for suitable accommodations for the Court in Ottawa continues to be an increasingly pressing issue as growth of the organization continues to crowd existing accommodations. Judges of the Appeal and Trial Divisions have their offices in separate buildings and staff must work from pockets of accommodations in several different locations. Plans for a building to house the Federal Court received preliminary project approval from Treasury Board Ministers in February 1990, however this project is currently being held in abeyance. It is more essential than ever that the Court's accommodations be consolidated within a common building to alleviate overcrowding and to provide adequate space for optimum use of resources.

Vancouver Local Office
Plans are being finalized in order to consolidate the accommodations of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada within one building. This cooperative effort will economize on facilities costs.

Toronto Local Office
The determination of long-term requirements continues with assistance from Public Works and Government Services Canada to evaluate market conditions for accommodations in downtown Toronto and to provide solutions for meeting the Court's requirements in anticipation of the expiry of the Toronto office's present lease.

5.4 *Administrative Proceedings*

Provision is made in federal statutes for the filing of certificates, decisions or orders of federal boards, commissions or other tribunals in the Federal Court (Trial Division). Once deposited with the Registry, these "administrative proceedings" have the force and effect of a judgment of this Court. Because they are dealt with principally by the Registry, they do not form part of the Court's Delay Reduction Programme (DRP) inventory.

Figure 17 shows that institutions of these proceedings, which began an upward trend in 1991 with 8,610 cases, has increased from a single year decrease in 1997 to 16,298 cases in 1998, and then again to 16,682 in 1999.

Figure 17: Administrative Proceedings Commenced

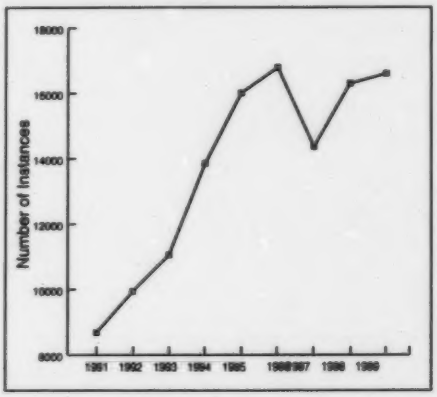

5.5 *Case Management*

Case management, which was incorporated into the new *Federal Court Rules, 1998* on April 25, 1998, is the coordination of Court processes and resources intended to move cases in a timely manner from commencement to disposition, regardless of the type of disposition. It involves the active supervision by the Court of the progress of cases and introduces new supervisory activities such as status reviews, dispute resolution services, trial management conferences and specially managed proceedings.

Since 1998, the Registry has utilized an integrated system of advanced technological components and support services which combine to provide the Court with a comprehensive, automated case management system. This system includes a computerized case inventory package (called the Delay Reduction Programme - DRP) to measure and report on elapsed time between events in the litigation process; an automated scheduling system (called the Case Scheduling Module - CSM) for assignment of cases, judges, court facilities and personnel; an automated docket recording system (called the Proceedings Management System) with enhancement for inclusion of pre-automated records; teleconference and videoconference facilities; remote document filing by fax; a statistical retrieval package; and an electronic communication software (Groupwise).

These integrated systems place the Registry at the forefront of the automated case management field. They enable the Court to meet its goals and objectives of case management, and assist the Registry in optimizing limited resources to meet increasing demands for its services.

5.6 *Automation*

All offices of the Registry have access to the Court's centralized automation system, the Proceedings Management System, by means of a wide area network. This system is used to store and communicate information on court proceedings, to index proceedings, track files using bar coding and to produce statistical reports. Public access to the system is available at all (Federal Court) staffed offices.

An inventory of systems performed in 1998 confirmed that all automated systems used throughout the Registry were ready for the Year 2000, with the exception of a trust accounting system, which was Year 2000 ready by June of 1999.

In 1999, a project was completed to increase by threefold the processing speed of the Proceedings Management System. A desktop replacement project was also completed with the installation of Pentium II based computers, and the Registry's Disaster Recovery facilities were upgraded.

Also in 1999, a project for the development of an internet site was initiated and work was begun to determine requirements for the electronic filing of documents in the Court. The status of these projects will be included in next year's annual report.

5.7 *Registry Officer Development Programme*

Significant amendments to the Federal Court Rules and implementation of case management in 1998 required consequential revisions and further development of the Registry Officer Development Programme throughout 1999. The completed programme includes several training modules covering subjects ranging from operational procedures to responsibilities and mandate of the Registry.

The programme is delivered to staff of the Registry across Canada. It will be introduced again in the spring/summer of 2000 as a two-year program consisting of a combination of practical and theoretical training with comprehensive instruction in the technical, interpersonal and conceptual skills required of Registry Officers. The programme is offered as well to select students who are registered in the Court and Tribunal Administration Program at Seneca College in Toronto, the "Techniques Juridiques" programme at Ahuntsic College in Montreal, the Law Clerk Program at Algonquin College in Ottawa and the Legal Assistant Program at Vancouver Community College in Vancouver.

The Registry is in the process of converting this programme to computer-based training, which will be available via the Court's Canada-wide Intranet site.

5.8 *Financial Management*

Details of the programmes and financial performance of the Registry are published in Main Estimates tabled in Parliament and in the Registry's annual Performance Report to the Treasury Board Secretariat. Copies of the Estimates are available from the Canada Communications Group or from Associated Bookstores. The following is a summary:

(thousands of dollars)	**Main Estimates 2000-01**	Main Estimates 1999-00	Actual 1998-99
Personnel			
Salaries and wages	**18,411**	18,062	18,419
Contributions to employee benefit plans	**3,591**	3,613	4,095
Sub-total	**22,022**	21,675	22,514
Goods and Services			
Transportation and communications	**1,698**	1,600	1,866
Information	**94**	467	87
Professional and special services	**3,774**	3,790	4,011
Rentals	**283**	283	327
Purchased repair and upkeep	**472**	262	472
Utilities, materials and supplies	**1,038**	1,592	1,580
Minor capital*	**2,075**	1,595	1,714
Other subsidies and payments			4
Sub-total	**8,396**	9,589	10,063
Total Requirements	**31,436**	31,264	32,575

** Minor capital is the residual after the amount of controlled capital has been established. In accordance with the Operating Budget principles. These resources would be interchangeable with Personnel and Goods and Services expenditures.*

5.9 Registry Staff

The Universal Classification Standard (UCS) was launched by the Treasury Board in 1998 to incorporate principles of universality, gender neutrality and simplicity in the description and evaluation of work performed in the Public Service of Canada. Conversion to the new Standard, which includes the Registry of the Federal Court, has been targeted by the Board to take effect in 2000.

The management of a project steering committee, an implementation team and extensive participation at all levels of the Registry have been instrumental in achieving success in meeting the UCS project objectives imposed by the Board.

The UCS project has had a dramatic impact on the Registry's resources, and the extremely short time-frames and large-scale nature of the project have created serious impositions for other Registry projects and areas of ongoing work. The Registry is, nevertheless, making every possible effort to minimize the resource and operational impacts of this project and has undertaken to assist Treasury Board in every way possible.

5.10 Employment Equity

The Registry of the Federal Court of Canada is reflective of the diversity of the Canadian population. Representation of designated groups in the Registry exceeded public service averages in 1998-99, with the sole exception of the aboriginal peoples group.

As of March 31, 1999, the Registry's staff included:

- 262 women (65% of employees);
- 25 persons self-identified with disabilities (6.2% of employees);
- 24 employees self-identified as visible minorities (6% of employees); and
- 6 self-identified persons of the aboriginal group (1.6% of 403 employees).

The Registry strives to hire qualified members of all designated groups when recruiting, both from within and outside of the public service, and is continuing its efforts to increase representation of visible minorities and aboriginal peoples to better reflect the higher levels indicated by the available workforce data.

Efforts continue to be made to increase employee awareness about the importance of social diversity. Employees and managers have been provided diversity training, including educational workshops on the aboriginal and inuit cultures.

Agreements are in place with colleges in Toronto and Montréal to provide training to students and to allow practical work experience in the Registry of the Federal Court. This is expected to broaden the selection pool for eventual recruitment. Opportunities for developmental assignments, secondments, acting assignments and promotions are accessible to designated group members.

The buildings accommodating the offices of the Federal Court of Canada are wheelchair accessible. Braille coding and/or audible floor indicators have been installed in most elevators. Parking is available for persons with disabilities at the principal office of the Registry at Ottawa as well as at all federally staffed offices of the Court across Canada. Ramps, washrooms, coat closets and water fountains are also fully accessible.

Employees requiring special aids such as telephone volume amplifiers, telecommunication devices for hearing and speech impaired (TDD or TYY), and enhanced computer equipment have been accommodated. Persons with hearing or speech impairments can communicate with the Registry across Canada through TDD access or private telecommunication company interpretation services.

Appendix 1

OFFICES OF THE FEDERAL COURT OF CANADA

PRINCIPAL OFFICE - OTTAWA

Ottawa, Ontario
K1A 0H9

Appeal Division
Telephone: (613) 996-6795
Facsimile: (613) 952-7226

Trial Division
Telephone: (613) 992-4238
Facsimile: (613) 952-3653

LOCAL OFFICES

ALBERTA - CALGARY
Dan Buell
District Administrator
3rd Floor
635 Eighth Avenue S.W.
Calgary, Alberta
T2P 3M3

Telephone: (403) 292-5920
Facsimile: (403) 292-5329

ALBERTA - EDMONTON
R. Orrin J. Splane
District Administrator
Tower 1, Suite 530
Scotia Place
10060 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta T5J 3R8

(Mailing Address: P.O. Box 51)
Telephone: (780) 495-4651
Facsimile: (780) 495-4681

BRITISH COLUMBIA - VANCOUVER
Charles E. Stinson
Regional Director, Western
Pacific Centre
700 West Georgia Street
Vancouver, British Columbia V7Y 1B6

(Mailing Address: P.O. Box 10065)
Telephone: (604) 666-3232
Facsimile: (604) 666-8181

MANITOBA - WINNIPEG
Terry Johnston
District Administrator
4th Floor
363 Broadway Street
Winnipeg, Manitoba R3C 3N9

Telephone: (204) 983-2509
Fascimile: (204) 983-7636

NEW BRUNSWICK - FREDERICTON
Willa Doyle
District Administrator
Suite 100
82 Westmorland Street
Fredericton, New Brunswick E3B 3L3

Telephone: (506) 452-3016
Facsimile: (506) 452-3584

NEW BRUNSWICK - SAINT JOHN
George S. Thériault
District Administrator
Room 413
Provincial Building
110 Charlotte Street
Saint John, New Brunswick E2L 2J4

Telephone: (506) 636-4990
Facsimile: (506) 658-3070

NEWFOUNDLAND - ST. JOHN'S
Louise King
Deputy District Administrator
The Court House
Duckworth Street
St. John's, Newfoundland A1C 5M3

(Mailing Address: P.O. Box 937)
Telephone: (709) 772-2884
Facsimile: (709) 772-6351

NORTHWEST TERRITORIES - YELLOWKNIFE
Lysette Deyelle
District Administrator
The Court House
4905, 49th Street
Yellowknife, Northwest Territories X1A 2L9

(Mailing Address: P.O. Box 1320)
Telephone: (403) 873-2044
Facsimile: (403) 873-0291

NOVA SCOTIA - HALIFAX
François Pilon
District Administrator
1801 Hollis Street, 17th Floor
Suite 1702
Halifax, Nova Scotia B3J 3N4

Telephone: (902) 426-3282
Facsimile: (902) 426-5514

Courtroom: The Law Court Building
1815 Upper Water Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 1S7

PRINCE EDWARD ISLAND - CHARLOTTETOWN
E. Dorothy Kitson
District Administrator
Sir Henry Louis Davies Law Courts
42 Water Street
Charlottetown, P.E.I. C1A 8B9

(Mailing Address: P.O. Box 2200)
Telephone: (902) 368-0179
Facsimile: (902) 368-0266

QUÉBEC - QUÉBEC
Marie-Christine Haubert
District Administrator
Room 500 A
Palais de Justice, 300 Jean Lesage Blvd.
300 Jean Lesage Blvd.
Québec, Québec G1K 8K6

Telephone: (418) 648-4920
Facsimile: (418) 648-4051

SASKATCHEWAN - SASKATOON
Dennis Berezowsky
District Administrator
The Court House
520 Spadina Crescent East
Saskatoon, Saskatchewan S7K 2H6

Telephone: (306) 975-4509
Facsimile: (306) 975-4818

ONTARIO - TORONTO
Peter P. Pace
Regional Director, Ontario
7th Floor, 330 University Avenue
Toronto, Ontario M5G 1R7

Telephone: (416) 973-3356
Facsimile: (416) 954-0647 - Trial
(416) 973-2154
Appeal/Immigration

Courtrooms: 330 University Avenue
5th, 8th and 9th Floors
•
361 University Avenue
Courtroom 4-10

QUÉBEC - MONTRÉAL
Monique Giroux
Regional Director, Quebec
30 McGill Street
Montréal, Quebec
H2Y 3Z7

Telephone: (514) 283-4820
Facsimile: (514) 283-6004 - Trial/Appeal
(514) 283-5388
Immigration

SASKATCHEWAN - REGINA
Gordon C. Dauncey
Acting District Administrator
The Court House
2425 Victoria Avenue
Regina, Saskatchewan S4P 3V7

Telephone: (306) 780-5268
Facsimile: (306) 780-6990

YUKON TERRITORY - WHITEHORSE
Thomas E. Ullyett
Acting District Administrator
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134 Second Avenue
Whitehorse, Yukon Territory Y1A 5H6

(Mailing Address: P.O. Box 2703, Y1A 2C6)
Telephone: (403) 667-5441
Facsimile: (403) 667-4116

Appendix 2

Some statutes under which the Federal Court exercises jurisdiction

Access to Information Act
Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act
Atomic Energy Control Act
Bank Act
Bankruptcy and Insolvency Act
Broadcasting Act
Budget Implementation Act, 1998
Canada Agricultural Products Act
Canada Deposit Insurance Corporation Act
Canada Evidence Act
Canada Grain Act
Canada Labour Code
Canada Marine Act
Canada Oil and Gas Operations Act
Canada Pension Plan
Canada Petroleum Resources Act
Canada Shipping Act
Canada Transportation Act
Canadian Environmental Protection Act
Canadian Human Rights Act
Canadian International Trade Tribunal Act
Canadian National Railways Act
Canadian Ownership and Control Determination Act
Canadian Security Intelligence Service Act
Canadian Space Agency Act
Cape Breton Development Corporation Act
Citizenship Act
Coasting Trade Act
Commercial Arbitration Act
Competition Act
Competition Tribunal Act
Cooperative Credit Associations Act
Copyright Act
Corrections and Conditional Release Act
Criminal Code
Crown Liability and Proceedings Act
Cultural Property Export and Import Act
Customs Act
Defence Production Act
Divorce Act
Dominion Water Power Act
Emergencies Act
Employment Equity Act
Employment Insurance Act
Energy Supplies Emergency Act
Escheats Act
Excise Act
Excise Tax Act
Expropriation Act
Farm Credit Corporation Act
Fisheries Act
Foreign Enlistment Act
Hazardous Materials Information Review Act
Immigration Act
Income Tax Act
Indian Act
Industrial Design Act
Insurance Companies Act
Integrated Circuit Topography Act
International Boundary Waters Treaty Act
International Sale of Goods Contracts Convention Act
Labour Adjustment Benefits Act
Land Titles Act
Motor Vehicle Safety Act
National Energy Board Act
National Training Act
North American Free Trade Agreement Implementation Act
Northern Pipeline Act
Northwest Territories Waters Act
Official Languages Act
Patent Act
Payment Clearing and Settlement Act
Pension Benefits Standards Act
Petroleum and Gas Revenue Tax Act
Petroleum Incentives Program Act
Plant Breeders' Rights Act
Postal Services Interruption Relief Act
Privacy Act
Public Servants Inventions Act
Public Service Employment Act
Radiocommunication Act
Railway Safety Act
Royal Canadian Mounted Police Act
Special Import Measures Act
Status of the Artist Act
Supreme Court Act
Tax Court of Canada Act
Telecommunications Act
Timber Marking Act
Trade Marks Act
Trust and Loan Companies Act
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act
Yukon Surface Rights Board Act
Yukon Waters Act

Cour fédérale du Canada
Rapport 1999

Papier recyclé

TABLE DES MATIÈRES

Introduction du juge en chef

1.0 Vue d'ensemble de la Cour fédérale du Canada 1
1.1 Création 1
1.2 Composition de la Cour 1
1.3 Juges suppléants 1
1.4 Fonctions supplémentaires des juges 1
1.5 Comités 2
1.6 Nominations, options et démissions 2
1.7 Protonotaires 7
1.8 Composition du greffe 7
1.9 Administration judiciaire 7
1.10 Stagiaires 8

2.0 Compétence et procédure 10
2.1 Compétence 10
2.2 Procédure 10
2.3 Comité des règles 10
2.4 Vidéoconférences et téléconférences 10

3.0 Activités de la Cour 12
3.1 Réunion annuelle de la Cour 12
3.2 Formation des juges 12
3.3 Régionalisation des services administratifs 12
3.4 Visiteurs à la Cour 13

4.0 Volume et rythme de déroulement des instances 14
4.1 Derniers développements dans le Programme de réduction des retards 14
4.2. Volume des instances devant la Cour d'appel 14
4.3 Rythme du déroulement des instances devant la Cour d'appel 15
4.4 Volume des instances devant la Section de première instance 16
4.5 Rythme du déroulement des instances devant la Section de première instance ... 17

5.0 Activités du greffe 21
5.1 Vue d'ensemble 21
5.2 Rapport du Vérificateur général 21
5.3 Locaux 21
5.4 Instances administratives 22
5.5 Gestion des instances 22
5.6 Automatisation 22
5.7 Programme de formation des agents du greffe 23
5.8 Gestion financière 23
5.9 Personnel du greffe 24
5.10 Équité en matière d'emploi 24

Annexe 1 25
Annexe 2 27

Cour fédérale du Canada
Rapport 1999

Voici le compte rendu des activités de la Cour fédérale du Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1999. Les parties 1 à 3 présentent un bref historique de la Cour, la composition de cette dernière, ainsi que des détails sur les principales activités de l'année. La partie 4 contient un résumé des renseignements statistiques sur le volume et le rythme de déroulement des instances devant la Cour d'appel et devant la Section de première instance. Le lecteur trouvera à la partie 5 un résumé des activités du greffe. Le greffe de la Cour publie tous les détails concernant ses programmes et ses états financiers à la partie III du Budget des dépenses annuel déposé devant le Parlement. Comme le greffe fait partie intégrante de la Cour, un sommaire de ses activités est présenté dans ce rapport par souci d'exhaustivité.

John D. Richard
Juge en chef

1.0 VUE D'ENSEMBLE DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

1.1 Création

La Cour fédérale du Canada a été créée en 1971 pour succéder à la Cour de l'Échiquier du Canada, établie en 1875[1]. Les deux cours ont été créées en vertu de l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, à titre de tribunaux de droit, d'équité et d'amirauté pour la « meilleure administration des lois du Canada ». La Cour est une cour supérieure d'archives, ayant compétence en matière civile et pénale.

La Cour est bilingue - elle offre ses services dans les deux langues officielles du Canada - et bijuridique - elle applique les deux systèmes juridiques : le droit civil et la *common law*. Elle est également itinérante, en ce sens qu'elle siège et règle des affaires n'importe où au Canada, pour agréer le plus possible aux parties. La Cour vise à trancher les litiges dont elle est saisie quant au fond de la manière la plus juste, la plus expéditive et la plus économique qui soit.

1.2 Composition de la Cour

La Cour est formée de deux sections : la Cour d'appel fédérale et la Section de première instance. Elle est composée du juge en chef, du juge en chef adjoint, de dix juges de la Cour d'appel et de dix-neuf juges de la Section de première instance. Elle comprend en outre des juges qui, après de longs états de service, ont opté pour le statut de juge surnuméraire en vertu de la *Loi sur les juges*.

Le juge en chef est président de la Cour, ainsi que de la Cour d'appel. Le juge en chef adjoint préside la Section de première instance. Les juges de chacune des sections sont membres de droit de l'autre section. Au moins dix des juges de la Cour doivent avoir été juges de la Cour d'appel ou de la Cour supérieure du Québec ou membres du barreau du Québec. Il y en a douze à l'heure actuelle.

La liste des juges de la Cour au 31 décembre 1999, ainsi que les détails relatifs à leur nomination et à leur statut en tant que juges réguliers ou surnuméraires, figurent à la page 5.

1.3 Juges suppléants

Selon l'art. 10 de la *Loi sur la Cour fédérale*, tout juge, actuel ou ancien, d'une cour supérieure, de comté ou de district au Canada peut être désigné par le gouverneur en conseil, à la demande du juge en chef, pour remplir les fonctions de juge suppléant de la Cour fédérale.

1.4 Fonctions supplémentaires des juges

Outre leurs fonctions habituelles, les juges de la Cour doivent consacrer du temps aux travaux d'autres cours et tribunaux administratifs. Sous la direction du juge en chef adjoint, qui est juge- arbitre en chef, les juges de la Section de première instance entendent, à titre de juges-arbitres, les appels interjetés en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*.

De même, quatre juges de la Section de première instance siègent au Tribunal de la concurrence, que préside M. le juge William P. McKeown. Le 14 juin 1999, M. le juge Allan Lutfy a été nommé au Tribunal de la concurrence pour un mandat de sept ans. Au 31 décembre 1999, M^me^ le juge Sandra J. Simpson et M. le juge Marc Nadon étaient les deux autres membres de ce Tribunal.

Les juges des deux sections siègent à la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada, dont le juge en chef est M. le juge Barry L. Strayer. Ils peuvent faire office de commissaires lors des enquêtes menées en vertu de la *Loi sur les enquêtes* et de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Ils peuvent également siéger à titre d'évaluateurs sous le régime d'autres lois fédérales. Les juges de la Cour prononcent des allocutions et écrivent des articles sur des questions de droit, et ils participent en tant que conférenciers ou experts à des programmes de formation permanente pour leurs collègues juges et les membres du Barreau.

1 Sa loi organique avait été adoptée en 1875, mais la Cour n'est entrée pleinement en fonction que l'année suivante.

1.5 Comités

Afin de faire participer les juges aux travaux de la Cour, le juge en chef a constitué un certain nombre de comités, composés de représentants des deux sections de la Cour, pour s'occuper de questions diverses :

Le **Comité des locaux,** présidé par le juge en chef, s'occupe des locaux destinés à la Cour dans la Région de la capitale nationale et dans les villes où la Cour occupe ses propres locaux.

Le **Comité de liaison entre la magistrature et le Barreau,** présidé par le juge en chef, permet aux membres du barreau de rencontrer les juges afin de discuter de façon non officielle des questions qui intéressent le barreau et qui ne relèvent pas du Comité des règles.

Le **Comité consultatif sur l'informatisation**, mis sur pied en 1998, a pour mandat:

i) de conseiller le juge en chef, le juge en chef adjoint, l'administrateur et les juges de la Cour sur l'utilisation de l'informatique - lorsqu'elle a un impact sur le travail des juges;

ii) d'examiner les nouvelles technologies informatiques pouvant faciliter le travail des juges et de proposer leur introduction, s'il y a lieu;

iii) de faire le lien entre la gestion de la Cour et les juges en renseignant ces derniers sur le bon usage de l'informatique, et de promouvoir le soutien administratif et la formation requise par les juges à cette fin;

iv) d'assurer la liaison avec le Comité consultatif sur l'utilisation de l'informatique du Conseil canadien de la magistrature et les groupes similaires des autres cours supérieures.

Ce comité est présidé par M. le juge Barry L. Strayer.

Le **Comité de la formation des juges**, présidé par M. le juge Andrew MacKay, organise les rencontres annuelles de la Cour ainsi que les colloques de formation juridique permanente à l'intention des juges.

Le **Comité des stagiaires,** coprésidé par M. le juge Joseph Robertson et M^me^ le juge Danièle Tremblay-Lamer, supervise le recrutement et la sélection des stagiaires.

Le **Comité de la bibliothèque**, présidé par M^me^ le juge Alice Desjardins, conseille le bibliothécaire en chef sur les objectifs, les politiques, les services et le développement des collections de la bibliothèque.

En plus, l'art. 45.1 de la *Loi sur la Cour fédérale* établit un **Comité des règles**, composé du juge en chef, du juge en chef adjoint, de sept autres juges de la Cour, d'un représentant du procureur général du Canada et de cinq membres du barreau en exercice désignés par le procureur général du Canada, après consultation avec le juge en chef. Les membres du barreau ainsi désignés, proposés par le juge en chef en consultation avec l'Association du barreau canadien, représentent les diverses régions du Canada et les différents domaines de pratique qui sont de la compétence de la Cour. Le juge en chef est, de par la loi, président de ce comité, mais il a délégué cette fonction le 1er mai 1998 à M^me^ le juge Donna C. McGillis.

1.6 Nominations, options et démissions

Nominations

Le 4 novembre 1999, M. le juge John D. Richard, juge en chef adjoint de la Cour fédérale du Canada et et juge-arbitre en chef en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, a été nommé juge en chef pour succéder à M. le juge Julius A. Isaac, qui a décidé d'exercer sa charge à titre de juge surnuméraire à compter du 1er septembre 1999. Diplômé de Osgoode Hall en 1959, le juge en chef est titulaire d'une licence ès sciences politiques et sociales (1960) de l'Université de Louvain, en Belgique. Membre du barreau de l'Ontario depuis 1959, il a pratiqué le droit à Ottawa au sein du cabinet Gowling & Henderson de 1960 à 1988. Il s'est joint au cabinet Lang Michener en 1988, avec le statut d'associé. Sa pratique se concentrait dans les domaines suivants: droit public, contentieux, propriété intellectuelle et droit du travail. Nommé conseiller de la Reine en 1976, il est membre -et ancien président- de l'Association des juristes d'expression

française de l'Ontario. Fellow du American College of Trial Lawyers, il est également membre de l'Advocates Society. Il est l'auteur d'ouvrages et d'articles portant sur plusieurs domaines du droit.

M. le juge Allan Lutfy, de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada, a été nommé juge en chef adjoint de la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada le 8 décembre 1999. Il succède à M. le juge John D. Richard, qui a été nommé juge en chef de la Cour fédérale du Canada. Diplômé de l'Université McGill en 1967, le juge en chef adjoint est membre du barreau du Québec depuis 1968 et membre du barreau de l'Ontario depuis 1985. Avant sa nomination en 1996 à la Section de première instance de la Cour fédérale du Canada, le juge en chef adjoint pratiquait le droit au sein du cabinet Lavery, de Billy à Montréal et à Ottawa. Au cours de cette période, il a agi à titre de conseiller juridique devant de nombreuses commissions d'enquête, notamment la Commission sur les pratiques restrictives du commerce concernant la concurrence dans l'industrie pétrolière canadienne, ainsi qu'auprès de la Tribune de la presse parlementaire canadienne de 1986 à 1996. Le 14 juin 1999, le juge en chef adjoint a été nommé au Tribunal de la concurrence pour un mandat de sept ans.

M. le juge Marshall E. Rothstein, de la Section de première instance, a été nommé juge à la Cour d'appel le 21 janvier 1999 en remplacement de M. le juge A. J. Stone, devenu juge surnuméraire à compter du 18 juillet 1998.

M. le juge John M. Evans, de la Section de première instance, a été nommé juge à la Cour d'appel le 8 décembre 1999 en remplacement de M^me^ le juge Alice Desjardins, devenue juge surnuméraire à compter du 11 août 1999.

M^me^ le juge Karen R. Sharlow, de Vancouver, a été nommée juge à la Section de première instance le 21 janvier 1999 en remplacement de M. le juge F.C. Muldoon, devenu juge surnuméraire à compter du 9 novembre 1998. Elle a ensuite été nommée juge à la Cour d'appel le 4 novembre 1999 en remplacement de M. le juge Barry L. Strayer, devenu juge surnuméraire à compter du 1er septembre 1998.

M. le juge Brian D. Malone, de Calgary, a été nommé juge à la Cour d'appel le 4 novembre 1999 en remplacement de M. le juge F.J. McDonald, devenu juge surnuméraire à compter du 27 décembre 1998.

M. le juge François Lemieux, d'Ottawa, a été nommé juge à la Section de première instance le 21 janvier 1999 en remplacement de M. le juge J. K. Hugessen, devenu juge surnuméraire à compter du 26 juillet 1998.

M. le juge J.D. Denis Pelletier, de Saskatoon, a été nommé juge à la Section de première instance le 16 février 1999 en remplacement de M. le juge Howard I. Wetston, qui a démissionné du poste de juge à la Cour fédérale à compter du 11 janvier 1999.

M. le juge John A. O'Keefe, de Charlottetown, a été nommé juge à la Section de première instance le 30 juin 1999 en remplacement de M. le juge Marshall E. Rothstein, ce dernier ayant été nommé juge à la Cour d'appel le 21 janvier 1999.

M^me^ le juge Elizabeth Heneghan, de Saint John, a été nommée juge à la Section de première instance le 4 novembre 1999 en remplacement de M^me^ le juge Karen R. Sharlow, cette dernière ayant été nommée juge à la Cour d'appel à la même date.

M^me^ le juge Dolores Hansen, juge à la Cour provinciale de l'Alberta, a été nommée juge à la Section de première instance le 8 décembre 1999 en remplacement de M. le juge Allan Lutfy, ce dernier ayant été nommé juge en chef adjoint le 4 novembre 1999.

M^me^ le juge Eleanor R. Dawson, du Manitoba, a été nommée juge à la Section de première instance le 8 décembre 1999 en remplacement de M. le juge John D. Evans, ce dernier ayant été nommé juge à la Cour d'appel le 8 décembre 1998.

Choix de devenir juge surnuméraire

M^me^ le juge Alice Desjardins a décidé d'exercer sa charge à titre de juge surnuméraire à compter du 11 août 1999.

M. le juge Julius A. Isaac a décidé d'exercer sa charge à titre de juge surnuméraire à compter du 1er septembre 1999.

Démission

M. le juge Howard I. Wetston a remis sa démission, qui entrait en vigueur le 11 janvier 1999.

Juges de la Cour fédérale du Canada

Juge en chef

L'hon. John D. Richard
le 30 août 1994 (Pr emière instance)
le 23 juin 1998 (juge en chef adjoint)
le 4 novembre 1999 (juge en chef)

Juge en chef adjoint

L'hon. Allan Lutfy
le 7 août 1996 (Pr emière instance)
le 8 décembre 1999 (juge en chef adjoint)

Juges de la Cour d'appel

L'hon. Louis Marceau
le 23 décembre 1975 (Première instance)
le 18 juillet 1983 (Cour d'appel)
le 6 février 1992 (surnuméraire)

L'hon. Arthur J. Stone
le 18 juillet 1983
le 18 juillet 1998 (surnuméraire)

L'hon. Barry L. Strayer
le 18 juillet 1983 (Pr emière instance)
le 30 août 1994 (Cour d'appel)
le 1er septembre 1998 (surnuméraire)

L'hon. Alice Desjardins
le 29 juin 1987
le 11 août 1999 (surnuméraire)

L'hon. Robert Décary
le 14 mars 1990

L'hon. Allen M. Linden
le 5 juillet 1990

L'hon. Julius A. Isaac
le 24 décembre 1991
le 1er septembre 1999 (surnuméraire)

L'hon. Gilles Létourneau
le 13 mai 1992

L'hon. Joseph T. Robertson
le 13 mai 1992

L'hon. Marshall E. Rothstein
le 24 juin 1992 (Pr emière instance)
le 21 janvier 1999 (Cour d'appel)

L'hon. Marc Noël
le 24 juin 1992 (Pr emière instance)
le 23 juin 1998 (Cour d'appel)

L'hon. F. Joseph McDonald
le 1er avril 1993
le 27 décembre 1998 (surnuméraire)

L'hon. J. Edgar Sexton
le 23 juin 1998

L'hon. John M. Evans
le 23 juin 1998 (Pr emière instance)
le 8 décembre 1999 (Cour d'appel)

L'hon. Karen R. Sharlow
le 21 janvier 1999 (Pr emière instance)
le 4 novembre 1999 (Cour d'appel)

L'hon. Brian D. Malone
le 4 novembre 1999

Juges de la Section de première instance

L'hon. Jean-Eudes Dubé, C.P.
le 9 avril 1975
le 6 novembre 1991 (surnuméraire)

L'hon. Paul U.C. Rouleau
le 5 août 1982
le 28 juillet 1996 (surnuméraire)

L'hon. James K. Hugessen
le 18 juillet 1983 (Cour d'appel)
le 23 juin 1998 (Pr emière instance)
le 26 juillet 1998 (surnuméraire)

L'hon. Francis C. Muldoon
le 18 juillet 1983
le 9 novembre 1998 (surnuméraire)

L'hon. Barbara J. Reed
le 17 novembre 1983

L'hon Pierre Denault
le 29 juin 1984

L'hon. Yvon Pinard, C.P.
le 29 juin 1984

L'hon. Bud Cullen, C.P.
le 26 juillet 1984
le 20 avril 1997 (surnuméraire)

L'hon. Max M. Teitelbaum
le 29 octobre 1985

L'hon. W. Andrew MacKay
le 2 septembre 1988

L'hon. Donna C. McGillis
le 13 mai 1992

L'hon. William P. McKeown
le 1er avril 1993

L'hon. Frederick E. Gibson
le 1er avril 1993

L'hon. Sandra J. Simpson
le 10 juin 1993

L'hon. Marc Nadon
le 10 juin 1993

L'hon. Danièle Tremblay-Lamer
le 16 juin 1993

L'hon. Douglas R. Campbell
le 8 décembre 1995

L'hon. Pierre Blais, C.P.
le 23 juin 1998

L'hon. François Lemieux
le 21 janvier 1999

L'hon. J.D. Denis Pelletier
le 16 février 1999

L'hon. John A. O'Keefe
le 30 juin 1999

L'hon. Elizabeth Heneghan
le 4 novembre 1999

L'hon. Dolores Hansen
le 8 décembre 1999

L'hon. Eleanor R. Dawson
le 8 décembre 1999

1.7 Protonotaires

Les protonotaires sont des avocats inscrits au barreau d'une province qui sont nommés pour aider la Cour à exécuter efficacement ses travaux. Leur compétence est prévue par les *Règles de la Cour fédérale*. Lors de l'entrée en vigueur des *Règles de la Cour fédérale (1998)*, la compétence des protonotaires a été étendue de façon à leur permettre d'entendre et de trancher la plupart des requêtes interlocutoires présentées à la Cour. Ils ont aussi reçu une compétence de type petites créances pour entendre toute action visant exclusivement une réparation pécuniaire lorsque la réclamation s'élève à au plus 50 000 $, à l'exclusion des intérêts et des dépens. Ils jouent également, à l'heure actuelle, un rôle important dans la gestion des instances, savoir : tenir des conférences préparatoires à l'instruction ou procéder à la médiation, à l'évaluation objective préliminaire ou à un mini-procès.

Au 31 décembre 1999, les protonotaires de la Cour étaient les suivants :

Peter A.K. Giles — Toronto
Protonotaire adjoint *Nommé le 28 juin 1985*

John A. Hargrave — Vancouver
Protonotaire *Nommé le 17 février 1994*

Richard Morneau — Montréal
Protonotaire *Nommé le 28 novembre 1995*

Roza Aronovitch — Ottawa
Protonotaire *Nommée le 15 mars 1999*

Roger Lafrenière — Toronto
Protonotaire *Nommé le 1er avril 1999*

1.8 Composition du greffe

Le greffe de la Cour se compose du bureau principal à Ottawa et de seize bureaux situés en divers endroits au Canada. Le greffe est dirigé par un administrateur, qui rend compte au juge en chef de toutes les questions administratives se rapportant au fonctionnement de la Cour et du greffe. L'administrateur est également l'adjoint du Commissaire à la magistrature fédérale pour ce qui est de préparer les présentations budgétaires de la Cour et de prendre toutes les autres mesures administratives qui sont nécessaires afin de veiller à ce que l'on réponde en accord avec la loi à tous les besoins raisonnables, y compris les besoins en locaux, matériel et autres fournitures et services, des fonctionnaires, commis et employés de la Cour fédérale en ce qui a trait à l'exécution des activités de la Cour.

Les employés du greffe, qui sont nommés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*, remplissent les différentes fonctions administratives de la façon requise par les *Règles de la Cour fédérale (1998)*. Conformément à l'article 236 de la *Loi sur la défense nationale*, le personnel du greffe remplit les mêmes fonctions pour la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada.

Le greffe comporte les unités suivantes : le Bureau de l'administrateur, la Section d'appel, la Section de première instance, les Opérations régionales, les Services de soutien judiciaire et l'Administration. La liste des agents principaux en fonction au 31 décembre 1999 se trouve à la page 9.

La liste des bureaux locaux de la Cour est présentée à l'annexe 1.

1.9 Administration judiciaire

Pour ce qui est de l'administration de la Cour, le juge en chef est assisté d'un agent d'administration, qui est également chargé des relations avec les médias et agit comme secrétaire du Comité des règles prévu par la *Loi*. Le juge en chef adjoint est également assisté d'un agent d'administration. De plus, le juge en chef et le juge en chef adjoint ont nommé des administrateurs judiciaires pour les aider à établir les calendriers des séances et à exercer leurs fonctions non judiciaires. Au 31 décembre 1999, les titulaires de ces postes étaient :

Agent d'administration du juge en chef
Gregory M. Smith

Administrateur judiciaire (Cour d'appel)
Suzelle Bazinet

Agent d'administration du juge en chef adjoint
Katherine Davie

Administrateur judiciaire (Section de première instance)
Monique Major

1.10 Stagiaires

Les diplômés récents de toutes les facultés de droit sont invités à présenter leur candidature comme stagiaires auprès des juges de la Cour. Des avis concernant le programme des stagiaires sont envoyés aux facultés canadiennes de droit. Durant l'année 1999, il y avait trente-quatre stagiaires. Sous la supervision et la direction du chef de la recherche, les stagiaires préparent des résumés de causes, font de la recherche sur des questions de droit, et préparent des mémoires détaillés sur des questions de fait et de droit conformément aux instructions que leur donnent les juges auxquels ils sont assignés.

GREFFE

Administrateur de la Cour	Robert Biljan
Sous-administrateur - Services opérationnels	Pierre R. Gaudet
Sous-administrateur - Sécurité et procédures désignées	Paul F. Scott
Directeur - régions du Québec et de l'Atlantique	Monique Giroux
Directeur - région de l'Ontario	Peter P. Pace
Directeur - région de l'Ouest	Charles E. Stinson
Conseiller financier principal	Evelyn Burke
Directeur, Ressources humaines	Cathryn Taubman
Directeur, Politiques, formation et relations de travail	Gordon Wilkins
Directeur, Services informatiques	Gary Pinder
Bibliothécaire en chef	Rosalie Fox
Directeur, Services administratifs et juridiques	Pat Levac
Gestionnaire, Services immobiliers	James Strader
Chef , Recherche et stagiaires - Section de première instance	Christine Ball

2.0 COMPÉTENCE ET PROCÉDURE

2.1 Compétence

La Cour fédérale exerce une compétence spécialisée, y compris une compétence restreinte en matière pénale, dans des domaines régis par le droit fédéral. Par exemple, la Cour exerce une compétence en matière d'amirauté, de propriété intellectuelle, de poursuites en demande ou en défense pour la Couronne du chef du Canada, et de surveillance des offices fédéraux par voie d'appel prévu par la loi ou de contrôle judiciaire. En vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*, de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et de la *Loi sur l'immigration*, les juges de la Cour doivent tenir des audiences publiques ou à huis clos pour trancher des questions liées à la défense et à la sécurité nationales. La *Loi sur la concurrence* confère à la Section de première instance tous les pouvoirs et toute la compétence d'une cour supérieure de compétence pénale à l'égard des poursuites intentées au sujet de certaines infractions prévues par cette loi.

La compétence de la Cour fédérale, à l'instar de celle de la Cour de l'Échiquier, a évolué selon les lois adoptées par le Parlement en réponse aux besoins nouveaux des Canadiens et elle s'étend à une vaste gamme de sujets. L'annexe 2 contient une liste partielle des lois en vertu desquelles la Cour fédérale peut exercer sa compétence.

2.2 Procédure

Les règles générales qui régissent la pratique et la procédure au sein de la Cour sont fixées par le Comité des règles constitué en vertu de l'article 45.1 de la *Loi sur la Cour fédérale*, modifiée par L.C. 1990, ch. 8. Les travaux du Comité des règles au cours de l'année 1999 sont relatés à la partie 2.3.

Les règles de pratique et de procédure à suivre dans les demandes visant à obtenir l'autorisation de présenter une demande de contrôle judiciaire, les demandes de contrôle judiciaire et les appels de ces demandes sous le régime de la *Loi sur l'immigration*, sont régies par les *Règles de 1993 de la Cour fédérale en matière d'immigration*. Ces dernières sont établies par le juge en chef, en vertu de l'article 84 de la *Loi sur l'immigration*.

2.3 Comité des règles

Dans les années 90, le Comité des règles a entrepris une révision complète des *Règles de la Cour fédérale* qui a donné lieu aux *Règles de la Cour fédérale (1998)*, entrées en vigueur le 25 avril 1998. Dans le cadre de ce processus, l'idée d'une règle prévoyant l'élargissement de la portée des recours collectifs en Cour fédérale a été examinée. En raison de la quantité considérable de travail que demande la révision intégrale des *Règles* et de la complexité propre aux recours collectifs, le Comité a décidé que les recours collectifs devaient être traités séparément.

En 1999, le Comité des règles a continué à travailler à l'élaboration d'une règle sur les recours collectifs et prévoit rendre public un document de travail sur ce sujet en l'an 2000.

2.4 Vidéoconférences et téléconférences

En 1996, la Cour a mis sur pied un projet pilote dans le cadre duquel les parties peuvent demander que l'audition d'une requête, la conférence de fixation des dates, la conférence préliminaire ou toute autre conférence ait lieu sous forme de vidéoconférence. En mettant à la disposition des plaideurs les installations de vidéoconférence, la Cour vise les objectifs suivants :

- fournir un autre moyen d'accès aux audiences de la Cour afin de faciliter l'avancement des dossiers, notamment dans les affaires urgentes où les parties sont séparées par de longues distances;
- obtenir un gain de temps et des économies de frais de déplacement pour les parties, les juges et le personnel du greffe.

Seize vidéoconférences ont été tenues en 1999.

Les audiences peuvent également se dérouler par voie de téléconférence. La téléconférence permet aux parties d'avoir un accès rapide et économe à la Cour et, à cet égard, elle constitue souvent une procédure de choix pour les parties et pour leurs représentants légaux en raison de sa commodité.

3.0 ACTIVITÉS DE LA COUR

3.1 Réunion annuelle de la Cour

En 1992, la Cour a instauré une pratique consistant à réunir tous les juges une fois l'an pour examiner diverses questions d'intérêt et participer à des séances de perfectionnement. La réunion de 1999 s'est déroulée du 16 au 18 septembre, à Montebello (Québec).

Le 16 septembre 1999, le professeur J. D. McCamus de la Osgoode Hall Law School a traité des obligations fiduciaires. Le professeur Michel Morin de l'Université d'Ottawa s'est attardé sur le thème du droit et des peuples autochtones. M. le juge Russell G. Juriansz, de la Cour supérieure de l'Ontario, a fait un survol des questions relatives aux droits de la personne.

Le 17 septembre 1999, la Cour d'appel et la Section de première instance ont tenu des séances distinctes pour discuter des sujets qui concernent leurs sections respectives.
Le 18 septembre 1999, les rapports des comités de la Cour ont été distribués au cours d'une séance plénière. De plus, M. le juge Bastarache, juge à la Cour suprême du Canada, a pris la parole au cours de la réunion, s'attardant sur le rôle des tribunaux dans le 21ème siècle.

3.2 Formation des juges

En conformité avec les Normes canadiennes de formation des juges approuvées par le Conseil d'administration de l'Institut national de la magistrature en octobre 1992, et avec la collaboration de l'Institut canadien d'administration de la justice et de l'Institut canadien d'études juridiques supérieures, le Comité de la formation des juges a été créé dans le but d'établir des programmes de formation permanente à l'intention des juges de la Cour. En 1999, en plus de la réunion annuelle de la Cour mentionnée dans la partie 3.1., le Comité a organisé un séminaire sur les conférences préparatoires à l'intention des juges et un séminaire traitant de sujets tels que la médiation et la résolution des différends. En outre, un séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des protonotaires a eu lieu le 14 mai 1999, auquel ont assisté les membres du barreau intéressés par le droit de la propriété intellectuelle.

3.3 Régionalisation des services administratifs

Le 25 juin 1998, la ministre de la Justice a annoncé des propositions de réforme concernant l'organisation de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt:

Les propositions comportent la fusion des services administratifs actuels des deux tribunaux en un seul Service d'administration des tribunaux, la création d'une Cour d'appel fédérale distincte, et l'attribution du statut de cour supérieure à la Cour canadienne de l'impôt. La Ministre a indiqué qu'elle présentera à l'automne un projet de loi en ce sens.

Les propositions répondent partiellement au Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt publié en 1997 par le Vérificateur général du Canada. Le rapport avait été rédigé par suite d'un décret sollicité par le ministre de la Justice d'alors, Allan Rock. Toutes les recommandations du rapport ont été examinées soigneusement. Les trois mesures de réforme proposées aideront à atteindre les objectifs des recommandations présentées par le Vérificateur général en rendant la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt plus efficaces et plus efficientes tout en respectant pleinement leur indépendance.

«L'organisation générale actuelle de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt est fondamentalement solide. Les propositions font suite aux recommandations faites par le Vérificateur général dans son rapport de 1997, qui visaient à améliorer la coordination de l'administration des cours fédérale et de l'impôt. Notre objectif est d'assurer la plus grande efficacité par une fusion administrative» a déclaré la Ministre.

Au 31 décembre 1999, le projet de loi censé refléter les propositions de réforme n'avait pas encore été déposé devant le Parlement[2].

3.4 Visiteurs à la Cour

La Cour a accueilli des visiteurs officiels au cours de l'année, notamment une délégation de juges et de dignitaires chinois, des haut fonctionnaires de la République du Ghana, un juge de la Cour fédérale d'Australie, le juge en chef de la Cour suprême de la Jamaïque et le haut-commissaire de la Jamaïque.

2 Le 15 juin 2000, la Ministre de la Justice et Procureure générale du Canada a présenté Projet C-40 dans la Chambre des communes, *Loi portant création d'un service administratif pour la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt et modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur les juges et d'autres lois en conséquence.*

4.0 VOLUME ET RYTHME DU DÉROULEMENT DES INSTANCES

4.1 Derniers développements dans le Programme de réduction des retards

En 1992, la Cour a instauré un Programme de réduction des retards (PRR), en accord avec les recommandations du Conseil canadien de la magistrature dans son rapport du mois d'août 1992. La première étape a consisté en la création d'un répertoire informatisé des causes en instance devant la Cour.

Le 31 août 1997, la révision était terminée. Les parties s'étaient désistées de plus de 5 000 procédures. Par ailleurs, plus de 10 500 procédures avaient été ou étaient sur le point d'être rejetées pour défaut de poursuivre. Chacune de ces procédures a ensuite été rayée du registre dès la consignation de la date de la décision définitive.

La deuxième étape du PRR a été l'introduction dans les *Règles* de la Cour de la gestion des instances, assortie de délais impératifs. Comme on l'indique à la partie 3, le Comité des règles a initié un examen exhaustif des *Règles de la Cour fédérale* en 1992. En 1995, le Conseil canadien de la magistrature a approuvé les délais cibles pour les juridictions supérieures de première instance et les juridictions d'appel, qui représentent des objectifs pour le déroulement des instances, sous réserve de la disponibilité des ressources physiques et humaines nécessaires. Dans le cadre du PRR, la Cour a aligné les normes inscrites dans les *Règles de la Cour fédérale (1998)* (entrées en vigueur le 25 avril 1998) sur les cibles proposées par le Conseil canadien de la magistrature.

4.2. Volume des instances devant la Cour d'appel

Le tableau 1 montre la taille du répertoire des causes pendantes devant la Cour d'appel à la fin de 1998 et 1999, de même que le nombre d'instances ajoutées au répertoire et réglées chaque année.

Tableau 1 : Cour d'appel
Instances ajoutées au/retirées du répertoire

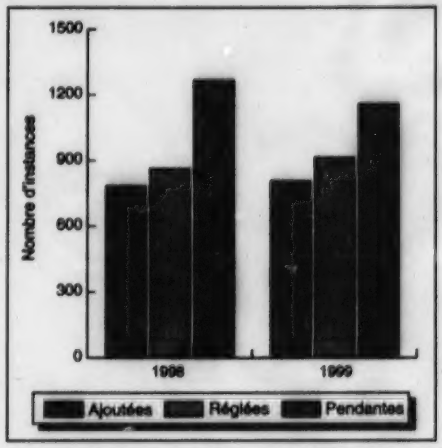

Au 31 décembre 1998, 1 266 instances étaient pendantes devant la Cour d'appel. 805 causes ont été ajoutées au répertoire durant l'année 1999, et la Cour en a réglé 914, ce qui laissait 1 157 causes pendantes à la fin de 1999.

Tableau 2 : Cour d'appel
Profil des causes pendantes au 31 décembre 1999

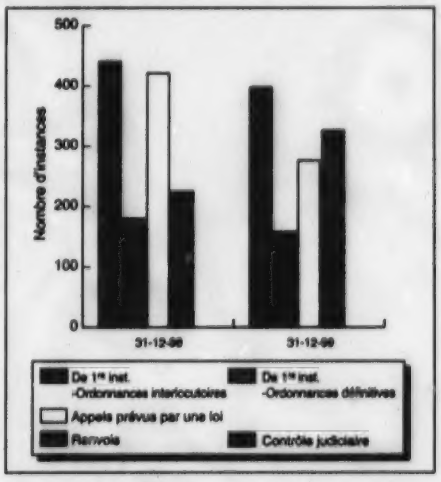

Le tableau 2 illustre, par grands domaines, les causes pendantes incluses dans le répertoire à la fin de 1998 et 1999. Le 31 décembre 1999, le répertoire comprenait 555 appels en provenance de la Section de première instance : 397 étaient des appels d'une ordonnance définitive et 158 visaient une ordonnance interlocutoire. Les autres causes incluses dans le répertoire

se répartissent comme suit : 326 demandes de contrôle judiciaire et 276 appels en vertu d'une loi.

4.3 Rythme du déroulement des instances devant la Cour d'appel

De l'introduction au jugement

En 1999, le délai médian entre l'introduction et le jugement pour l'ensemble des instances était de 18,5 mois, ce qui est considérablement inférieur aux 21,5 mois en 1994, la première année où le Programme de réduction des retards a été mis en oeuvre, comme il est décrit dans la partie 4.1. Même si le délai médian en 1999 est supérieur aux 13,0 mois de 1998, lorsque prendra fin la période de transition en 1999 au nouveau système de gestion des instances aux termes des *Règles de la Cour fédérale (1998)*, entrées en vigueur le 25 avril 1998, et en supposant que les vacances à la Cour d'appel sont comblées, le délai global pour les instances dans tous les domaines sera plus court.

Le délai médian en 1999 selon les principaux domaines est le suivant:

Appels de la Section de première instance: Ordonnances définitives
23,1 mois
Appels de la Section de première instance: Ordonnances interlocutoires
14,5 mois
Appels en vertu d'une loi
21,1 mois
Demandes de contrôle judiciaire
13,8 mois

État des causes pendantes

Tableau 3 : Cour d'appel fédérale
État des causes pendantes au 31 décembre 1999

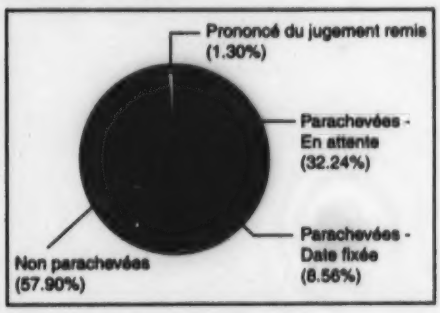

Le tableau 3 montre l'état des causes pendantes au 31 décembre 1999. Des 1 157 causes pendantes, seules 472 (40,8 %) avaient été parachevées en vue de leur audition. Pour 99 de celles-ci, une date d'audition avait été fixée, ce qui en laissait 373 à l'égard desquelles il fallait encore fixer une date d'audition. Dans 15 causes (1,3 % de toutes les causes), le prononcé du jugement avait été reporté. À la fin de l'année, 670 causes (57,9 %) n'étaient pas encore parachevées.

Le nombre de causes prêtes à procéder à l'audition mais pour lesquelles une date d'audition n'avait pas encore été fixée au 31 décembre 1999 a augmenté de 274, le 31 décembre 1998, à 472 en 1999. L'augmentation des causes parachevées en vue de l'audition est attribuable au taux élevé de réponses reçues dans le cadre du processus d'examen de l'état des instances prévu dans les *Règles de la Cour fédérale (1998)*, encore relativement nouvelles. En outre, les vacances à la Cour d'appel n'ont pas été comblées avant novembre 1999.

Âge des causes pendantes

Tableau 4 : Cour d'appel fédérale
Répartition du répertoire selon l'âge

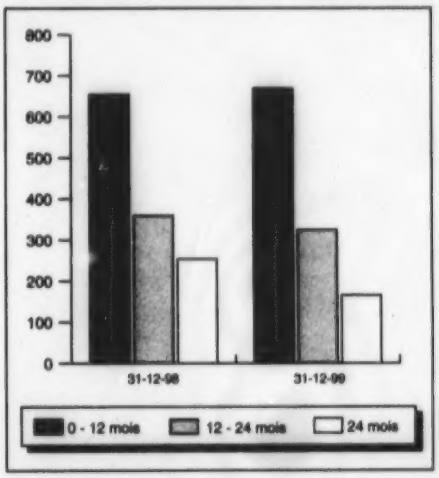

Le tableau 4 illustre l'âge des causes pendantes à la fin de 1998 et 1999. Le nombre de causes pendantes depuis plus de deux ans a diminué, étant passé de 253 (20 % des causes pendantes) au 31 décembre 1998 à 165 (14 % des causes pendantes) au 31 décembre 1999. Il s'agit d'une amélioration importante par rapport

au 31 décembre 1994, date à laquelle 1 138 causes (57 % du répertoire) avaient plus de deux ans.

4.4 Volume des instances devant la Section de première instance

Nouvelles instances introduites

Les instances devant la Section de première instance se divisent en deux grandes catégories : les litiges et les décisions administratives. Les litiges constituent la principale charge de travail. Ils sont classés en fonction de sept grands domaines : les six domaines non liés à l'immigration, soit l'amirauté, le droit des autochtones, les litiges concernant la Couronne, le contrôle judiciaire, la propriété intellectuelle et les demandes et appels prévus par une loi particulière; les instances en matière d'immigration forment le septième domaine.

La seconde catégorie - les décisions administratives - découle de dispositions d'un certain nombre de lois fédérales visant le dépôt de certificats, de décisions ou d'ordonnances d'offices fédéraux. Ce dépôt donne aux dites ordonnances la même force et le même effet que des jugements de la Cour fédérale - Section de première instance. Les décisions administratives sont principalement traitées par les agents du greffe, et il en est rendu compte à la partie 5.

Tableau 5 : Section de première instance
Instances ajoutées au/retirées du répertoire

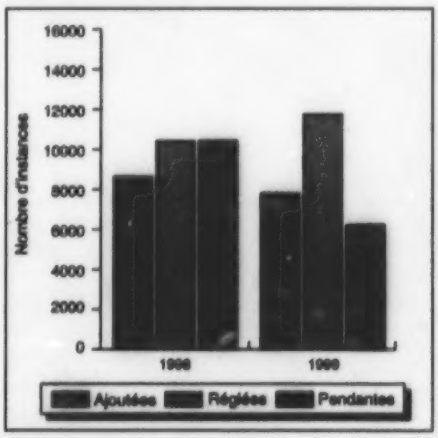

Le tableau 5 montre que 10 183 causes étaient pendantes devant la Section de première instance au 31 décembre 1998. Au cours de 1999, 7 800 instances sont venues s'ajouter au répertoire et la Section de première instance en a réglées 11 766, ce qui laissait 6 217 causes pendantes à la fin de 1999.

En 1998, le nombre de causes - autres que l'immigration - du répertoire des causes pendantes a diminué de 2 523. Plus de 2 200 de ces causes ont été réglées par suite de la mise en oeuvre de la procédure d'examen de l'état de l'instance, décrite ci-dessus, relativement aux causes pendantes devant la Cour d'appel. Le nombre de causes pendantes non liées à l'immigration a diminué de 285 en 1999.

Le nombre d'affaires en immigration du répertoire des affaires en cours en 1998 était de 2 857. En 1999, ce nombre a baissé légèrement à 2 572.

Tableau 6 : Section de première instance
Nouvelles instances introduites

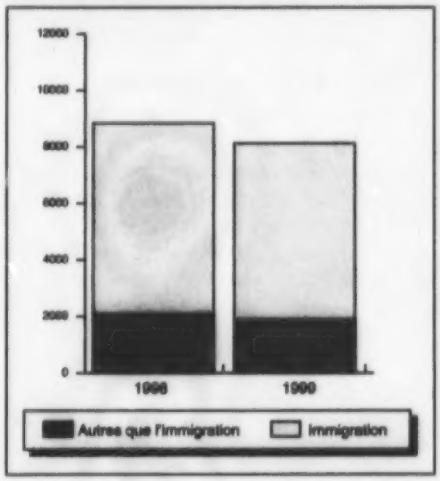

Le tableau 6 montre le nombre de nouvelles instances introduites en 1998 et 1999; les instances en matière d'immigration sont indiquées séparément de toutes les autres instances.

Dans les domaines non liés à l'immigration, le nombre d'instances nouvelles a poursuivi sa légère tendance à la baisse depuis 1993 (2 993). Les nouvelles instances non liées à l'immigration se chiffraient à 2 088 en 1998 et à 1 893 en 1999.

Le nombre d'affaires en immigration continue d'augmenter depuis 1995. Cette année-là, 3 631 nouvelles instances en immigration ont été instituées. Ce nombre est passé à 6 759 en 1998 et n'a diminué que très légèrement en 1999 pour s'établir à 6 235.

L'accroissement de la charge de travail en immigration depuis 1995 est due en grande partie à l'augmentation du nombre de demandes de contrôle judiciaire contestant les décisions d'agents des visas. Contrairement aux demandes d'autorisation dans les affaires d'immigration, qui sont décidées sur dossier et qui sont elles-mêmes passées de 3 474 en 1995 à 5 485 en 1999, les demandes de contrôle judiciaire présentées contre les décisions d'agents des visas exigent la tenue d'une audition complète. Le nombre de demandes de contrôle judiciaire contre les décisions d'agents des visas instituées en 1995 s'élevait à 149. En 1999, ce nombre est passé à 846.

Tableau 7 : Section de première instance
Profil des causes pendantes

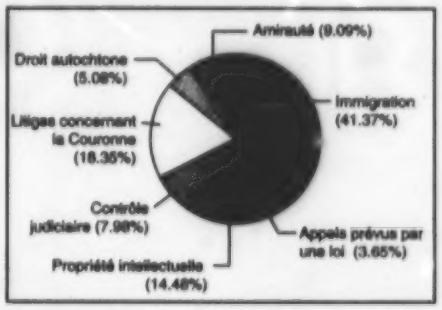

Le tableau 7 présente le profil du répertoire des causes pendantes au 31 décembre 1999, selon les principaux domaines :

Amirauté - 565
Droit autochtone - 316
Litiges concernant la Couronne - 1 141
Contrôle judiciaire - 496
Propriété intellectuelle - 900
Demandes et appels prévus par une loi - 227
Immigration - 2 572

4.5 Rythme du déroulement des instances devant la Section de première instance

De l'introduction au jugement

Tableau 8 : Section de première instance
Règlement dans les 12 mois de l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)

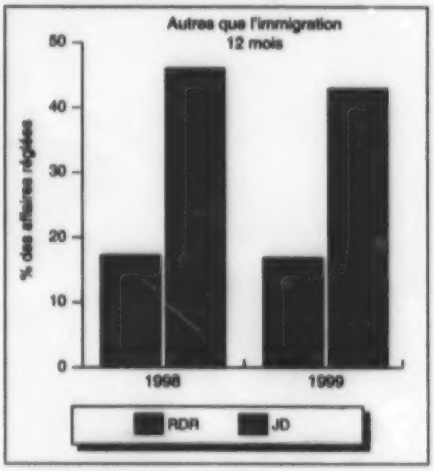

Tableau 9 : Section de première instance
Règlement dans les 12 mois de l'introduction (en %)
(Immigration)

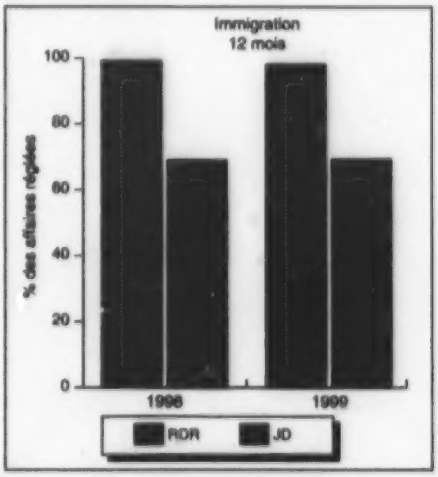

Les tableaux 8 et 9 présentent les instances dans lesquelles des règlements ont été enregistrés en 1998 et 1999, et indiquent le pourcentage de ces règlements qui sont intervenus dans les douze mois de l'introduction. Le tableau 8 porte sur les

règlements dans les causes autres que l'immigration, et le tableau 9 ne porte que sur les causes d'immigration. Chaque tableau fait la distinction entre le pourcentage des causes réglées par jugement définitif après audience (JD), et celui des causes réglées par suite d'un règlement hors-cours, d'un désistement, d'un rejet pour cause de retard ou du refus de la Cour d'autoriser l'introduction (RDR).

Tableau 10 : Section de première instance
Règlement dans les 18 mois de l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)

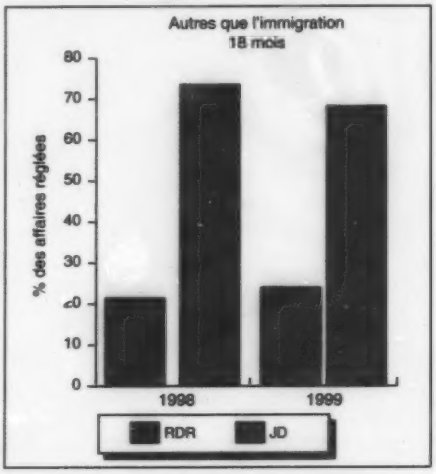

Tableau 11 : Section de première instance
Règlement dans les 18 mois de l'introduction (en %)
(Immigration)

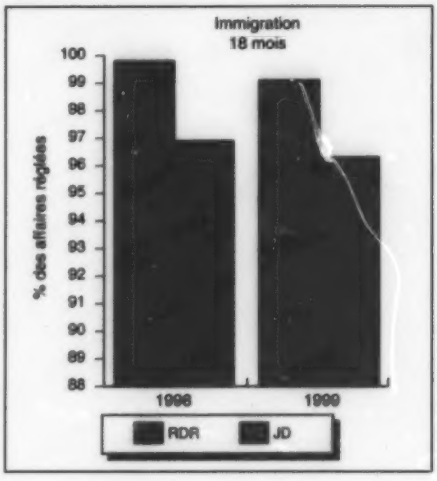

Les tableaux 10 et 11 comparent le pourcentage des règlements qui sont intervenus dans les 18 mois de l'introduction de l'instance.

Tableau 12 : Section de première instance
Règlement dans les 24 mois de l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)

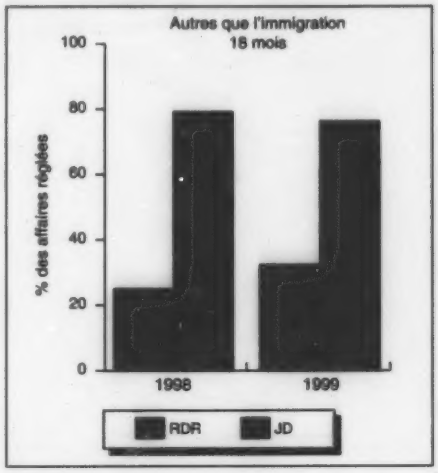

Tableau 13 : Section de première instance
Règlement dans les 24 mois de l'introduction (en %)
(Immigration)

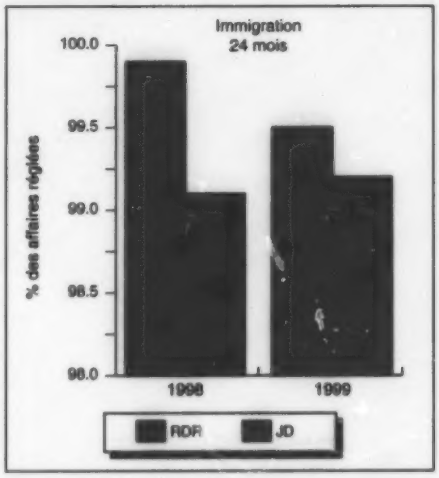

Les tableaux 12 et 13 comparent les résultats de la Cour dans les 24 mois de l'introduction de l'instance.

Comme on peut le voir dans les tableaux 9, 11 et 13, en 1999, pour les demandes qui ont été agréées, ou dans les affaires d'immigration où il n'était pas nécessaire de présenter une demande, 69,3% des affaires ont été réglées dans les 12 mois de leur introduction. Ce pourcentage atteignait 96,3% dans les 18 mois et 99,2% dans les 24 mois.

Les tableaux 8, 10 et 12 font ressortir que, dans les affaires non liées à l'immigration, les règlements par jugement suite à une audition sont beaucoup plus rapides que toutes les autres formes de règlement, soit par entente hors-cours, désistement ou rejet pour retard.

État des causes pendantes

Tableau 14 : Section de première instance
État des causes pendantes au 31 décembre 1998
(Sauf en matière d'immigration)

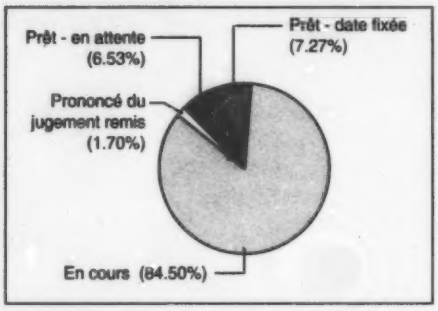

Le tableau 14 montre le répertoire des causes pendantes autres qu'en matière d'immigration, au 31 décembre 1999. Il y avait 62 affaires en délibéré à la fin de l'année et 503 causes étaient prêtes à être entendues, mais ne l'avaient pas encore été. Les dates d'audition avaient été fixées pour 265 d'entre elles, et il en restait 238 dont il fallait fixer les dates d'audition. Sur les 3 645 causes au répertoire, 3 080 n'étaient pas encore prêtes à être entendues.

Au 31 décembre 1999, le répertoire des causes pendantes en matière d'immigration devant la Section de première instance s'élevait à 2 572, dont 1 980 demandes d'autorisation et de contrôle judiciaire. On comptait 42 affaires en délibéré (1,64 %). 850 (33,05 %) étaient prêtes à être entendues, mais ne l'avaient pas encore été. Les dates d'audition avaient été fixées pour 170 de ces instances, et 680 demandes d'autorisation étaient prêtes à être entendues, mais ne l'avaient pas encore été. Parmi les 1 680 (65,31 %) instances qui n'étaient pas encore prêtes, 1 301 étaient des demandes d'autorisation et de contrôle judiciaire.

Âge des causes pendantes

Le tableau 15 montre l'âge des causes pendantes autres qu'en immigration au 31 décembre 1998 et 1999.

Tableau 15 : Section de première instance
Âge des causes pendantes
(Sauf en matière d'immigration)

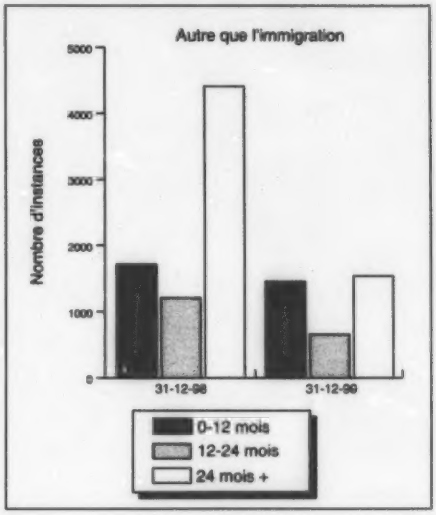

Au 31 décembre 1993, 52 % des causes pendantes (4 366 instances) dataient de plus de deux ans. Ce chiffre est monté à 67 % (6 602 instances) au 31 décembre 1997. Avec l'entrée en vigueur des *Règles de la Cour fédérale (1998)*, on a effectué un examen de l'état de l'instance pour déterminer lesquels, parmi les vieux dossiers, étaient encore actifs, pour que la Cour délivre des ordonnances rejetant les instances inactives. Suite à cet examen, le nombre de causes pendantes datant de plus de deux ans est tombé à 4 406 (60 %) au 31 décembre 1998. Le nombre de causes pendantes a encore diminué de manière considérable en 1999, se chiffrant à 1 537 (42 %) au 31 décembre.

Tableau 16 : Section de première instance
Âge des causes pendantes au 31 décembre 1998
Instances en matière d'immigration seulement

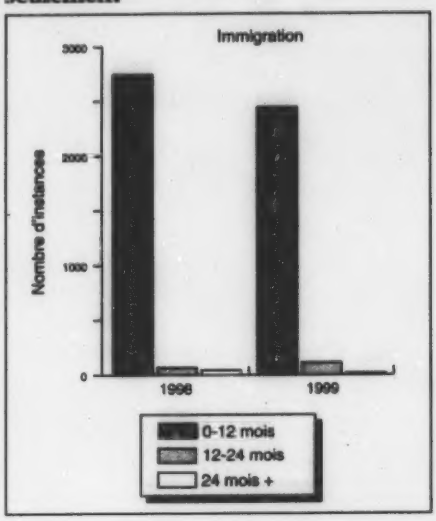

Le tableau 16 montre que la grande majorité des causes pendantes en matière d'immigration au 31 décembre 1998 et 1999 avaient moins de 12 mois.

5.0 ACTIVITÉS DU GREFFE

5.1 Vue d'ensemble

Le greffe assure le soutien nécessaire au jugement des affaires soumises à la Cour et à l'exécution des décisions. Il veille à ce que tous aient accès à la justice sans difficultés, retards ou inconvénients. Cette mission découle de la règle 3 des *Règles de la Cour fédérale (1998)*, aux termes de laquelle celles-ci « sont interprétées et appliquées de façon à permettre d'apporter une solution au litige qui soit juste et la plus expéditive et économique possible ».

Les attributions principales du greffe sont prévues à la partie 2 des *Règles* sous le titre Administration de la Cour: bureaux de la Cour; tenue de livres et registres et dépôt de documents; organisation des audiences de la Cour; mise à la disposition du public des dossiers de la Cour.

Tous les actes de procédure et communications entre la Cour et les plaideurs ou leurs avocats passent par le greffe. Des agents désignés nommément exercent des fonctions quasi judiciaires : taxation des frais et dépens, évaluation des dommages-intérêts, saisies de navires, de cargaisons ou de traites en droit maritime, et établissement des états de collocation conformes au *Code civil du Québec*. Le personnel du greffe assume les mêmes attributions auprès de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada.

5.2 Rapport du Vérificateur général

Le 22 avril 1997, le Vérificateur général a déposé à la Chambre des communes un rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. En ce qui concerne les activités du greffe, le rapport a fait plusieurs recommandations d'améliorations, qui ont été mises en oeuvre par le greffe et décrites dans les rapports annuels antérieurs.

Le greffe a aussi donné suite à la recommandation portant qu'il fallait favoriser l'efficacité des modes de gestion des dossiers judiciaires de la Cour, prévus dans les nouvelles *Règles de la Cour fédérale (1998)*, et l'utilisation des meilleures méthodes. Le greffe prévoit évaluer si ce nouveau système a permis d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la Cour. Les systèmes informatisés établis pour appuyer la mise en oeuvre de la gestion des instances, ainsi que le programme de formation opérationnelle, feront également l'objet d'une évaluation. Cependant, une telle évaluation nécessitera un plus grand échantillon de données et de renseignements que ceux qui sont disponibles à l'heure actuelle, vu que les *Règles de la Cour fédérale (1998)* sont entrées en vigueur le 25 avril 1998.

5.3 Locaux

Bureau principal d'Ottawa
Le besoin en locaux convenables pour la Cour à Ottawa se fait de plus en plus pressant avec le temps, au fur et à mesure que la croissance de l'organisation exerce des pressions sur les locaux existants. Les juges de la Cour d'appel et de la Section de première instance ont leurs bureaux dans des immeubles différents et le personnel de la Cour est éparpillé entre plusieurs immeubles. Les plans de construction d'un nouvel édifice de la Cour fédérale avaient reçu l'approbation préliminaire des ministres du Conseil du Trésor en février 1990, mais le projet est présentement en suspens. Il est plus essentiel que jamais que le problème des locaux de la Cour fédérale soit résolu par la consolidation de ses activités dans un seul immeuble, afin d'éviter la congestion des locaux et de favoriser un déploiement efficace des ressources.

Bureau local de Vancouver
Les plans de consolidation des activités de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt dans un seul immeuble sont présentement à l'étape finale de préparation. Cet effort de collaboration permettra d'effectuer des économies en matière de locaux.

Bureau local de Toronto
L'évaluation des besoins à long terme se poursuit à l'heure actuelle, avec la participation de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'objectif est d'évaluer le marché des locaux au centre-ville de Toronto et de trouver une façon de répondre aux besoins de la Cour au moment où le bail des locaux actuels viendra à expiration.

5.4 Instances administratives

Diverses lois fédérales prévoient le dépôt de certificats, de décisions ou d'ordonnances d'offices fédéraux auprès de la Cour fédérale, Section de première instance. Une fois déposées au greffe, ces « instances administratives » acquièrent le statut d'un jugement de la Cour. Comme elles sont traitées généralement par les agents du greffe, elles ne sont pas incluses dans le répertoire du PRR.

Le tableau 17 montre que leur nombre a augmenté de façon constante, à l'exception de l'année 1997, passant de 8 610 en 1991 à 16 298 en 1998, puis à 16 682 en 1999.

Tableau 17 : Instances administratives introduites

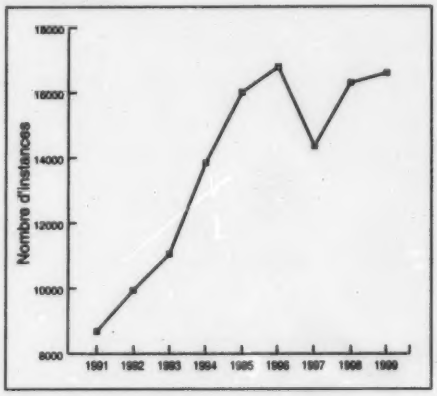

5.5 Gestion des instances

Les nouvelles *Règles de la Cour fédérale (1998)*, incorporant un système de gestion des instances, sont entrées en vigueur le 25 avril 1998. La gestion des instances est un moyen de coordonner les processus et les ressources de la Cour de manière à traiter rapidement les instances, de leur introduction jusqu'à leur conclusion, peu importe le genre de règlement. Elle comporte une surveillance active, par la Cour, du déroulement des instances déposées, et introduit plusieurs nouvelles activités de contrôle comme les examens de l'état de l'instance, les services de règlement des litiges, les conférences de gestion des instances et les instances à gestion spéciale.

Depuis 1998, le greffe a adopté un système intégré de composantes technologiques et de services de soutien qui font que la Cour a maintenant à sa disposition un système de gestion des dossiers qui est à la fois complet et informatisé. Ce système comprend : un inventaire informatisé des affaires en cours (le Programme de réduction des retards - PRR) qui peut mesurer le temps écoulé entre les diverses étapes du processus d'avancement d'une affaire et faire rapport en conséquence; un système informatisé de fixation des audiences (le Module de fixation des audiences - MFA) qui sert à l'attribution des causes et à l'affectation des juges, des locaux et des ressources humaines; un registre informatisé (le Système de gestion des instances) qui prévoit l'inclusion des dossiers non informatisés; des disponibilités pour les télé/vidéoconférences; le dépôt de documents par télécopieur; un logiciel de statistiques et un logiciel de courrier électronique (*Groupwise*).

Ces systèmes intégrés placent le greffe à l'avant-garde dans la gestion informatisée des dossiers. En plus de permettre à la Cour d'atteindre ses objectifs dans la gestion des instances, ils aident aussi le greffe à mieux tirer parti de ses ressources limitées pour faire face à l'accroissement de la demande de services.

5.6 Automatisation

Tous les bureaux du greffe ont accès à la base de données centrale de la Cour, le Système de gestion des instances, au moyen d'un large réseau local. Ce système mémorise et communique les informations sur les instances, les répertorie, suit les dossiers au moyen de codes zébrés, et produit des rapports statistiques. Le public peut avoir accès au système dans tous les bureaux de la Cour fédérale (ayant leur propre personnel).

L'inventaire des systèmes effectué en 1998 a confirmé que tous les systèmes informatiques utilisés au sein du greffe pouvaient franchir le cap de l'an 2000 sans encombre, à l'exception du système des comptes en fiducie, qui a été prêt en juin 1999.

En 1999, un projet mis sur pied pour multiplier par trois la rapidité de traitement du Système de gestion des instances du greffe a été terminé. Un projet de remplacement des postes de travail a également été terminé, avec l'installation d'ordinateurs Pentium II,

et les unités de récupération après sinistre ont été mises à jour.

Toujours en 1999, un projet pour le développement d'un site web a été initié, et les travaux ont commencé pour déterminer les exigences relatives au dépôt et au classement électroniques des documents à la Cour. L'état de ces projets sera indiqué dans le prochain rapport annuel.

5.7 Programme de formation des agents du greffe

Les nombreuses modifications apportées aux *Règles de la Cour fédérale* et la mise en oeuvre de la gestion des instances en 1998 ont nécessité que le programme de formation des agents du greffe soit modifié en conséquence et développé davantage au cours de l'année 1999. Le programme définitif comprend une grande variété de modules de formation allant des responsabilités du greffe aux formalités de procédure.

Le programme est à la disposition de tout le personnel du greffe à travers le Canada. Il sera de nouveau offert à la session printemps/été de l'an 2000 à titre de programme d'une durée de deux ans, se composant d'une partie pratique et d'une partie théorique, avec une formation complète sur les habiletés techniques, interpersonnelles et conceptuelles exigées des agents du greffe. Le programme est également offert aux étudiants avancés du programme d'administration judiciaire et quasi judiciaire du Seneca College (Toronto), du programme de Techniques juridiques du Collège Ahuntsic de Montréal, du programme d'auxiliaires juridiques du Collège Algonquin (Ottawa) et du programme d'adjoint juridique du Vancouver Community College (Vancouver).

Le programme est en cours de conversion en formation assistée par ordinateur, qui sera accessible partout au Canada par l'entremise de l'Intranet de la Cour fédérale.

5.8 Gestion financière

Les détails relatifs aux programmes financiers de la Cour figurent dans les plans des dépens annuels inclus dans le Budget des dépenses principal déposé au Parlement, dans le Rapport de rendement annuel du greffe de la Cour et devant le Secrétariat du Conseil du Trésor. On peut obtenir un exemplaire du Budget principal auprès du Groupe Communication Canada ou des librairies associées. En voici un résumé :

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses principal 2000-01	Budget des dépenses principal 1999-00	Réel 1998-99
Personnel			
Traitements et salaires	18 411	18 062	18 419
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 591	3 613	4 095
Somme partielle	22 022	21 675	22 514
Biens et services			
Transports et communications	1 698	1 600	1 866
Information	94	467	87
Services professionnels et spéciaux	3 774	3 790	4 011
Location	283	283	327
Achat de services de réparation et d'entretien	472	262	472
Services publics, fournitures et approvisionnement	1 038	1 592	1 580
Dépenses en capital secondaires*	2 075	1 595	1 714
Autres subventions et paiements			4
Somme partielle	8 396	9 589	10 063
Total des dépenses	31 436	31 264	32 575

** Le facteur « dépenses en capital secondaires » correspond au montant qui reste après que le montant des dépenses en capital eut été décidé. D'après les principes qui sous-tendent le budget de fonctionnement, ces ressources sont censées être interchangeables avec les dépenses touchant le personnel et celles qui concernent les biens et services.*

5.9 Personnel du greffe

Le projet d'adoption d'une nouvelle Norme générale de classification (NGC) a été lancé en 1998 par le Conseil du Trésor. Son objectif est d'assurer que la description et l'évaluation des tâches effectuées au sein de la Fonction publique du Canada répondent aux critères d'universalité, de non-sexisme et de simplicité. Le CT prévoit que le passage à la nouvelle norme, qui s'applique aux employés du greffe de la Cour fédérale, se fera en 2000.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le CT en 1998 pour le projet de NGC, ce qui a été fait, il a fallu les efforts conjugués du comité directeur et du groupe de mise en oeuvre, ainsi que la participation active de tous les secteurs du greffe.

Le projet de NGC a eu in impact important sur l'utilisation des ressources du greffe. Les délais très courts, conjugués à l'importance de la tâche à accomplir, ont fortement taxé les ressources disponibles, non seulement pour d'autres projets du greffe mais aussi pour les tâches courantes. Le greffe fait cependant l'impossible pour minimiser l'impact de ce projet sur ses opérations et entreprend d'assister le Conseil du Trésor du mieux qu'il le peut.

5.10 Équité en matière d'emploi

Le greffe de la Cour fédérale du Canada est un reflet de la diversité de la population canadienne dans son ensemble. En 1998-1999, la représentation des groupes désignés au sein du greffe était supérieure à la moyenne dans la fonction publique, sauf en ce qui concerne le groupe des autochtones.

Au 31 mars 1999, le personnel du greffe comprenait:

- 262 femmes (65% des employés);
- 25 personnes déclarant avoir un handicap (6,2% des employés);
- 24 personnes déclarant être des minorités visibles (6% des employés);
- 6 personnes déclarant être des autochtones (1,6% des 403 employés).

Le greffe cherche à recruter des membres qualifiés appartenant aux groupes désignés, autant au sein de la fonction publique qu'à l'extérieur de celle-ci, et à augmenter la représentation des minorités visibles et des autochtones de façon à mieux s'aligner sur les données actuelles du marché du travail.

Des efforts sont consacrés à encourager chez les employés une meilleure prise en compte de l'importance de la diversité sociale. Des séances de formation en matière de diversité, notamment des ateliers sur les cultures autochtone et inuit, sont offertes aux employés et aux cadres.

Les collèges à Toronto et à Montréal se sont entendus pour offrir une formation aux étudiants et pour leur permettre d'acquérir une expérience pratique au sein du greffe de la Cour fédérale. Cette initiative vise à élargir le bassin de sélection en vue d'un prochain recrutement. Les membres appartenant aux groupes désignés peuvent bénéficier d'opportunités d'affectations de perfectionnement, de détachements à des fins de perfectionnement, d'affectations intérimaires et d'avancement d'échelon.

Les bâtiments où est logée la Cour fédérale du Canada sont accessibles en fauteuil roulant. La plupart des ascenseurs sont dotés de codes en braille et/ou d'indicateurs sonores automatiques aux étages. Les stationnements d'Ottawa, et de nos bureaux locaux où travaillent des fonctionnaires fédéraux dans toutes les régions du Canada, comportent des espaces réservés aux personnes ayant un handicap. Des rampes, des toilettes, des vestiaires et des fontaines sont aussi adaptés à leurs besoins.

Les employés qui ont besoin de dispositifs spéciaux, tels des amplificateurs de volume pour le téléphone, des appareils de télécommunications pour les personnes souffrant de troubles de l'ouïe ou de la parole (ATS ou ATME), et du matériel informatique adapté, en ont reçu. Les clients souffrant de troubles de l'ouïe ou de la parole peuvent communiquer avec le greffe à travers le Canada au moyen d'un appareil ATS ou via des services d'interprétation de sociétés de télécommunications.

Annexe 1

BUREAU DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

BUREAUX PRINCIPAL - OTTAWA
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9

Section d'appel
Téléphone : (613) 996-6795
Télécopieur : (613) 952-7226

Section de première instance
Téléphone : (613) 992-4238
Télécopieur : (613) 952-3653

BUREAUX LOCAUX

ALBERTA - CALGARY
Dan Buell
Administrateur de district
3e étage
635, Eighth Avenue sud-ouest
Calgary (Alberta) T2P 3M3

Téléphone : (403) 292-5920
Télécopieur : (403) 292-5329

ALBERTA - EDMONTON
R. Orrin J. Splane
Administrateur de district
Scotia Place, Tour 1, bureau 530
10060, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5J 3R8

(Adresse postale : C.P. 51)
Téléphone : (780) 495-4651
Télécopieur : (780) 495-4681

COLOMBIE-BRITANNIQUE - VANCOUVER
Charles E. Stinson
Directeur, région de l'Ouest
Pacific Centre
700, rue West Georgia
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1B6

(Adresse postale : C.P. 10065)
Téléphone : (604) 666-3232
Télécopieur : (604) 666-8181

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - CHARLOTTETOWN
E. Dorothy Kitson
Administrateur de district
Sir Henry Louis Davies Law Courts
42, rue Water
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8B9

(Adresse postale : C.P. 2200)
Téléphone : (902) 368-0179
Télécopieur : (902) 368-0266

MANITOBA - WINNIPEG
Terry Johnston
Administrateur de district
363, rue Broadway, 4e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 3N9

Téléphone : (204) 983-2509
Télécopieur : (204) 983-7636

NOUVEAU- BRUNSWICK - FREDERICTON
Willa Doyle
Administrateur de district
82, rue Westmorland, bureau 100
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 3L3

Téléphone : (506) 452-3016
Télécopieur : (506) 452-3584

NOUVEAU-BRUNSWICK - SAINT JOHN
George S. Thériault
Administrateur de district
Édifice Provincial, pièce 413
110, rue Charlotte
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J4

Téléphone : (506) 636-4990
Télécopieur : (506) 658-3070

NOUVELLE-ÉCOSSE - HALIFAX
François Pilon, Administrateur de district
1801, rue Hollis, 17e étage
Bureau 1702
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N4

Téléphone : (902) 426-3282
Télécopieur : (902) 426-5514
La salle d'audience :
The Law Court Building
1815, rue Upper Water
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1S7

ONTARIO - TORONTO
Peter P. Pace
Directeur, région de l'Ontario
7e étage, 330, avenue University
Toronto (Ontario) M5G 1R9

Téléphone : (416) 973-3356
Télécopieur : (416) 954-0647
Première instance
(416) 973-2154
Appel/Immigration

Les salles d'audience :
330, avenue University
5e, 8e et 9e étages
361, avenue University
Salle d'audience 4-10

QUÉBEC - QUÉBEC
Marie-Christine Haubert
Administrateur de district
Palais de Justice, salle 500 A
300, boulevard Jean Lesage
Québec (Québec)
G1K 8K6

Téléphone : (418) 648-4920
Télécopieur : (418) 648-4051

SASKATCHEWAN - SASKATOON
Dennis Berezowsky
Administrateur de district
The Court House
520, Spadina Crescent est
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 2H6

Téléphone : (306) 975-4509
Télécopieur : (306) 975-4818

TERRITOIRE DU YUKON - WHITEHORSE
Thomas E. Ullyett
Administrateur de district p.i.
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134, avenue Second
Whitehorse (Territoire du Yukon)
Y1A 5H6

(Adresse postale : C.P. 2703, Y1A 2C6)
Téléphone : (403) 667-5441
Télécopieur : (403) 667-4116

QUÉBEC - MONTRÉAL
Monique Giroux
Directeur, région du Québec
30, rue McGill
Montréal (Québec)
H2Y 3Z7

Téléphone : (514) 283-4820
Télécopieur : (514) 283-6004
Première instance/Appel
(514) 283-5388
Immigration

SASKATCHEWAN - REGINA
Gordon C. Dauncey
Administrateur de district p.i.
The Court House
2425, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7

Téléphone : (306) 780-5268
Télécopieur : (306) 780-6990

TERRE-NEUVE - ST. JOHN'S
Louise King
Sous-Administrateur de district
The Court House
rue Duckworth
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5M3

(Adresse postale : C.P. 937)
Téléphone : (709) 772-2884
Télécopieur : (709) 772-6351

TERRITOIRES DU NORD-OUEST - YELLOWKNIFE
Lysette Deyelle
Administrateur de district
The Court House
4905, 49th Street
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9

(Adresse postale : C.P. 1320)
Téléphone : (403) 873-2044
Télécopieur : (403) 873-0291

Annexe 2

Quelques lois en vertu desquelles la Cour fédérale exerce sa compétence

Accès à l'information, Loi sur l'
Accise, Loi sur l'
Accord de libre-échange nord-américain, Loi se mise en oeuvre de l'
Agence spatiale canadienne, Loi sur l'
Approvisionnements d'énergie, Loi d'urgence sur les
Arbitrage commercial, Loi sur l'
Associations coopératives de crédit, Loi sur les
Assurance-chômage, Loi sur
Assurance-emploi, Loi sur l'
Banques, Loi sur les
Biens en désbérence, Loi sur les
Brevets, Loi sur les
Cabotage, Loi sur le
Chemins de fer nationaux du Canada, Loi sur les
Citoyenneté, Loi sur la
Code canadien du travail
Code criminel
Compensation et le règlement des paiements, Loi sur la
Concurrence, Loi sur la
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi sur le
Contrôle de l'énergie atomique, Loi sur le
Contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, Loi sur le
Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises, Loi sur la
Conventions des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, Loi sur la
Cour canadienne de l'impôt, Loi sur la
Cour suprême, Loi sur la
Dessins industriels, Loi sur les
Détermination de la participation et du contrôle canadiens, Loi sur la
Divorce, Loi sur le
Douanes, Loi sur les
Droit d'auteur, Loi sur le
Droits de la personne, Loi canadienne sur les
Eaux des Territoires du Nord-Ouest, Loi sur les
Eaux du Yukon, Loi sur les
Emploi dans la fonction publique, Loi sur l'
Enrôlement à l'étranger, Loi sur l'
Équité en matière d'emploi, Loi sur l'
Exportation et l'importation de biens culturels, Loi sur l'
Expropriation, Loi sur l'
Faillite et l'insolvabilité
Forces hydrauliques du Canada, Loi sur les
Formation, Loi nationale sur la
Gendarmerie Royale du Canada, Loi sur la
Grains du Canada, Loi sur les
Hydrocarbures, Loi fédérale sur les
Immigration, Loi sur l'
Impôt sur le revenu, Loi de l'
Impôt sur les revenus pétroliers, Loi sur l'
Indiens, Loi sur les
Inventions des fonctionnaires, Loi sur les
Langues officielles, Loi sur les
Marine marchande du Canada, Loi sur la
Marquage des bois, Loi sur le
Marques de commerce, Loi sur les
Mesures spéciales d'importation, Loi sur les
Mesures d'urgence, Loi sur les
Normes de prestation de pension, Loi sur les
Office des droits de surface du Yukon, Loi sur l'
Office national de l'énergie, Loi sur l'
Pêches, Loi sur les
Pipe-line du Nord, Loi sur le
Prestations d'adaptation pour les travailleurs, Loi sur les
Preuve au Canada, Loi sur la
Production de défense, Loi sur la
Produits agricoles au Canada, Loi sur les
Programme d'encouragement du secteur pétrolier, Loi sur le
Protection de l'environnement, Loi sur la
Protection des obtentions végétales, Loi sur la
Protection des renseignements personnels, Loi sur la
Radiocommunication, Loi sur la
Radiodiffusion, Loi sur la
Régime de pensions du Canada
Réparation consécutive à une interruption des services postaux, Loi de
Responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, Loi sur la
Sécurité ferroviaire, Loi sur la
Sécurité des véhicules automobiles, Loi sur la
Service canadien du renseignement de sécurité, Loi sur le
Sociétés d'assurance, Loi sur les
Société d'assurance-dépôts du Canada, Loi sur la
Société de développement du Cap-Breton, Loi sur la
Société du crédit agricole, Loi sur la
Sociétés de fiducie et de prêt, Loi sur les
Statut de l'artiste, Loi sur le
Système correctionnel et la mise en liberté sous condition, Loi sur le
Taxe d'accise, Loi sur la
Télécommunications, Loi sur les
Titres de biens-fonds, Loi sur les
Topographies de circuits intégrés, Loi sur les
Traité des eaux limitrophes internationales, Loi du
Transports au Canada, Loi sur les
Tribunal canadien du commerce extérieur, Loi sur le
Tribunal de la concurrence, Loi sur le